

Pondération des GPH-MAS et valeurs de DPS

pour les cas de patients hospitalisés de l'Ontario dans la BDCP

2021



La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé 495, chemin Richmond, bureau 600 Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860 Télécopieur : 613-241-8120

icis.ca

droitdauteur@icis.ca

© 2021 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Pondération des GPH-MAS et valeurs de DPS pour les cas de patients hospitalisés de l'Ontario dans la BDCP, 2021*. Ottawa, ON : ICIS; 2021.

This publication is also available in English under the title Assigning HIG Weights and ELOS Values to Ontario Inpatient DAD Cases, 2021.

Table des matières

1	Intro	duction	. 4
2	Ape	çu de l'attribution des cas aux GPH-MAS	. 4
	Règl	les administratives générales	. 5
3	Fact	eurs utilisés dans la méthodologie GPH-MAS	. 8
		egorie d'âge	
	Inter	vention signalée	. 9
	Fact	eur lié aux épisodes d'intervention	10
	Reto	our au domicile avec services à domicile	11
	Âge	de la mère	11
	Fact	eur lié aux unités de soins spéciaux	12
	Fact	eur lié aux interventions hors hôpital	12
4	Attril	oution de codes atypiques	13
	Défi	nition des cas à séjour de courte durée	14
	Défi	nition des cas à séjour prolongé	15
	Défi	nition des cas atypiques de décès	15
5	Pond	dération des cas typiques	15
	Som	maire	15
	5.1	Exemples de cas typiques sans facteurs	17
	5.2	Exemples de cas typiques avec un seul facteur	18
	5.3	Exemple de cas typique à facteurs multiples	24
	5.4	Exemple de cas à séjour de courte durée	25
	5.5	Exemples de cas atypiques	26
	5.6	Exemples de cas à séjour prolongé	28
	5.7	Code atypique 08 (GPH-MAS > 989)	30
	5.8	Codes atypiques 97, 98 et 99 (DS non valide, sans objet, PCR non attribuée) :	31
Fo	ire au	x questions	35
An	nexes	5	37
	Anne	exe A : Codes de diagnostic de la CIM-10-CA associés aux	
		comorbidités cardiaques	
		exe B : Codes de la CIM-10-CA pour les sous-groupes de diagnostics	
	Anne	exe C : Percentiles de la DS pour les GPH-MAS	44

1 Introduction

Le présent document vise à donner un aperçu du processus de calcul de la durée prévue du séjour (DPS) et des coefficients de pondération des groupes de patients hospitalisés (GPH) du Modèle d'allocation fondée sur la santé (MAS) dans le cadre de la méthodologie des GPH du MAS pour les données 2021 de la Base de données sur les congés des patients (BDCP). La méthodologie des Groupes de patients hospitalisés du Modèle d'allocation fondée sur la santé GPH-MAS s'applique aux données sur les patients hospitalisés de l'Ontario seulement.

Le Modèle d'allocation fondée sur la santé (MAS) est une méthodologie de financement qui a été créée en 2011 par le ministère de la Santé de l'Ontario dans le cadre de la stratégie de financement du système de santé. L'ICIS appuie le MAS en assurant le développement, l'entretien et l'évolution de la méthodologie GPH-MAS.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) prend en charge la méthodologie de regroupement des patients hospitalisés et les composants de pondération du GPH-MAS, y compris les valeurs de DPS, les coefficients de pondération des GPH-MAS et les valeurs du point de démarcation des séjours de courte et de longue durée. Le ministère de la Santé de l'Ontario définit la méthodologie et les facteurs servant à établir la DPS et les pondérations.

Un seul changement a été apporté au calcul de la PCR et de la DPS des GPH-MAS pour 2021 : environ 5 000 cas de COVID-19 soumis à l'ICIS entre 2019-2020 et septembre 2020 ont été ajoutés afin que les estimations de la DPS pour ces cas soient plus représentatives. Les tableaux de pondération et de la DPS préalablement fournis en annexe ont été supprimés de ce document. Une version téléchargeable se trouve sous la rubrique Tableaux des groupes clients des GPH-MAS (en anglais seulement) de la Boutique en ligne de l'ICIS.

2 Aperçu de l'attribution des cas aux GPH-MAS

La méthodologie GPH-MAS utilise les résultats de la méthodologie de regroupement des groupes de maladies analogues (GMA+) et d'autres renseignements cliniques pour attribuer chaque cas à un GPH-MAS. En fait, le GPH-MAS et le GMA+ attribués étaient les mêmes pour 83 % des patients hospitalisés en Ontario en 2019-2020. Il est donc important de comprendre l'attribution des groupes selon la méthodologie GMA+. Pour obtenir une explication complète sur le regroupement des patients selon la GMA+, veuillez consulter le Répertoire de la GMA+ 2021.

Règles administratives générales

La plupart du temps, les GPH-MAS et les groupes GMA+ sont identiques. Les cas non identiques restants (17 %) sont attribués aux 40 GPH-MAS créés après l'application d'un des 4 types de fractionnement suivants aux 19 groupes GMA+ :

- 1. **Diagnostic**: Par exemple, le groupe GMA+ 139 Maladie pulmonaire obstructive chronique a été divisé en 2 GPH-MAS, soit 139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures et 139d Maladie pulmonaire obstructive chronique sans infection des voies respiratoires inférieures.
- 2. Présence ou absence de comorbidités cardiaques dans les groupes GMA+ relatifs aux soins cardiaques : Tous les diagnostics figurant dans les abrégés de la BDCP [diagnostics de type (1), (2), (W), (X) et (Y)] sont analysés afin de déterminer s'il y a présence de certaines comorbidités cardiaques, telles qu'une insuffisance cardiaque congestive.
- 3. Présence de comorbidités dans les cas de patientes hospitalisées en obstétrique à l'aide du niveau de comorbidité (NC) des données du groupeur GMA+ : Les cas dont le NC est de 0 sont regroupés séparément de ceux indiguant un NC de 1 à 4.
- 4. Un groupe d'intervention : Des améliorations ont été apportées au groupe GMA+ Greffe de la moelle osseuse ou de cellules souches afin que tous les enregistrements indiquant une greffe de moelle osseuse ou une greffe de cellules souches soient dans le même groupe.

Les codes et les types de diagnostics utilisés pour attribuer une comorbidité dans les fractionnements relatifs aux soins cardiaques se trouvent à l'annexe A. Pour connaître les codes de la CCI utilisés pour grouper les greffes de la moelle osseuse ou de cellules souches et les codes de diagnostic de comorbidité pour les soins obstétriques, veuillez consulter le Répertoire de la GMA+ 2021.

Pour les groupes GMA+ qui n'ont pas subi d'autre fractionnement par suite des modifications ci-dessus, le GPH-MAS est le même que le groupe GMA+. Les tableaux 1 à 4 présentent les groupes GMA+ qui ont été subdivisés en GPH-MAS uniques.

 Tableau 1
 Fractionnement des groupes de diagnostics

GMA	Description du GMA	GPH-MAS	Description du GPH-MAS
139	139 Maladie pulmonaire obstructive chronique		Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures
		139d	Maladie pulmonaire obstructive chronique sans infection des voies respiratoires inférieures
250	Tumeur maligne	250a	Tumeur maligne de l'appareil digestif, côlon
	de l'appareil digestif	250b	Tumeur maligne de l'appareil digestif, estomac
		250c	Tumeur maligne de l'appareil digestif, autre
437	437 Diabète 437a Diabète, at		Diabète, autre
		437b	Diabète avec complications rénales
		437c	Diabète avec complications ophtalmiques, neurologiques ou circulatoires
		437d	Diabète avec complications multiples
478	Tumeur maligne	478a	Cancer de la vessie
	de l'appareil urinaire	478b	Tumeur maligne de l'appareil urinaire

 Tableau 2
 Fractionnement des GMA relatifs aux soins cardiaques

GMA	Description du GMA	GPH-MAS	Description du GPH-MAS
193	Infarctus du myocarde, choc ou arrêt cardiaque	193a	Infarctus du myocarde, choc ou arrêt cardiaque avec angiographie coronaire
	avec angiographie coronaire	193b	Infarctus du myocarde, choc ou arrêt cardiaque avec angiographie coronaire et comorbidités cardiaques
194	Infarctus du myocarde, choc ou arrêt cardiaque	194a	Infarctus du myocarde, choc ou arrêt cardiaque sans angiographie coronaire
	sans angiographie coronaire	194b	Infarctus du myocarde, choc ou arrêt cardiaque sans angiographie coronaire avec comorbidités cardiaques
203	Angine instable/cardiopathie artérioscléreuse avec	203a	Angine instable/cardiopathie artérioscléreuse avec angiographie coronaire
	angiographie coronaire	203b	Angine instable/cardiopathie artérioscléreuse avec angiographie coronaire et comorbidités cardiaques
204	Angine instable/cardiopathie artérioscléreuse sans angiographie coronaire	204a	Angine instable/cardiopathie artérioscléreuse sans angiographie coronaire
		204b	Angine instable/cardiopathie artérioscléreuse sans angiographie coronaire avec comorbidités cardiaques

GMA	Description du GMA	GPH-MAS	Description du GPH-MAS
207	Angine, sauf instable, et douleur thoracique avec	207a	Angine (sauf instable)/douleur thoracique avec angiographie coronaire
	angiographie coronaire	207b	Angine (sauf instable)/douleur thoracique avec angiographie coronaire et comorbidités cardiaques
208	Angine, sauf instable, et douleur thoracique sans angiographie coronaire	208a	Angine (sauf instable)/douleur thoracique sans angiographie coronaire
		208b	Angine (sauf instable)/douleur thoracique sans angiographie coronaire avec comorbidités cardiaques

Tableau 3 Fractionnement des GMA relatifs aux soins obstétriques

GMA	Description du GMA	GPH-MAS	Description du GPH-MAS	
558	Césarienne primaire,	558a	Césarienne primaire avec déclenchement du travail	
	avec déclenchement du travail	558b	Césarienne primaire avec déclenchement du travail et comorbidités obstétricales	
559	Césarienne primaire,	559a	Césarienne primaire sans déclenchement du travail	
	sans déclenchement du travail	559b	Césarienne primaire sans déclenchement du travail avec comorbidités obstétricales	
560	Césarienne avec cicatrice utérine, sans déclenchement du travail	560a	Césarienne avec cicatrice utérine, sans déclenchement du travail	
		560b	Césarienne avec cicatrice utérine, sans déclenchement du travail avec comorbidités obstétricales	
561	Césarienne avec cicatrice utérine, avec déclenchement du travail	561a	Césarienne avec cicatrice utérine et déclenchement du travail	
		561b	Césarienne avec cicatrice utérine et déclenchement du travail et comorbidités obstétricales	
562	Accouchement vaginal avec anesthésie et intervention	562a	Accouchement vaginal avec anesthésie et intervention obstétricale/gynécologique mineure	
	obstétricale/gynécologique mineure	562b	Accouchement vaginal avec anesthésie, intervention obstétricale/gynécologique mineure et comorbidités obstétricales	
563	Accouchement vaginal avec anesthésie et sans intervention	563a	Accouchement vaginal avec anesthésie sans intervention obstétricale/gynécologique mineure	
	obstétricale/gynécologique mineure	563b	Accouchement vaginal avec anesthésie sans intervention obstétricale/gynécologique mineure et avec comorbidités obstétricales	

GMA	Description du GMA	GPH-MAS	Description du GPH-MAS
564	Accouchement vaginal sans anesthésie et avec intervention	564a	Accouchement vaginal sans anesthésie avec intervention obstétricale/gynécologique mineure
	obstétricale/gynécologique mineure	564b	Accouchement vaginal sans anesthésie avec intervention obstétricale/gynécologique mineure et avec comorbidités obstétricales
565	Accouchement vaginal sans anesthésie et sans intervention	565a	Accouchement vaginal sans anesthésie et sans intervention obstétricale/gynécologique mineure
	obstétricale/gynécologique mineure	565b	Accouchement vaginal sans anesthésie et sans intervention obstétricale/gynécologique mineure et avec comorbidités obstétricales

Tableau 4 Fractionnement des GMA relatifs aux interventions

GMA	Description du GMA	GPH-MAS	Description du GPH-MAS
610	Greffe de moelle osseuse ou de cellules souches	618a	Greffe de moelle osseuse ou de cellules souches

3 Facteurs utilisés dans la méthodologie GPH-MAS

Souvent, la consommation des ressources et la durée du séjour (DS) varient considérablement entre les patients au sein d'un GPH-MAS. Afin de tenir compte de cette variation, la méthodologie GPH-MAS détermine les 7 facteurs à utiliser pour ajuster les indicateurs de ressources : la catégorie d'âge, l'intervention signalée (IS), l'épisode d'intervention (EI), l'intervention hors hôpital (HH), l'unité de soins spéciaux (USS), le retour au domicile avec services à domicile et l'âge de la mère ≥ 40.

Ces facteurs permettent de calculer la pondération et la DPS pour chaque sortie; il est important de noter que ces facteurs ne sont pas utilisés pour l'attribution d'un GPH-MAS.

Catégorie d'âge

Dans la BDCP, la variable de l'âge du patient correspond à l'âge de celui-ci au moment de l'admission. La méthodologie GPH-MAS comprend les catégories d'âge suivantes :

Nouveau-nés et patients néonatals

F: De 0 à 364 jours (nouveau-né/patient néonatal/pédiatrique)

Pédiatrie

H: De 1 à 17 ans (pédiatrique)

Adultes

R : De 18 à 59 ans (adulte) S : De 60 à 79 ans (adulte) T : 80 ans et plus (adulte)

Le facteur âge est combiné au GPH-MAS pour attribuer une pondération et une valeur de la DPS de base. Ces valeurs de base représentent la DPS et la pondération de la combinaison GPH-MAS-catégorie d'âge lorsqu'aucun autre facteur n'est présent.

Intervention signalée

Dans la méthodologie GPH-MAS, 14 catégories représentent des interventions signalées (IS). Ces IS servent à déterminer les cas plus complexes qui consomment davantage de ressources par rapport à d'autres cas qui n'ont pas nécessité ces interventions. Même si les interventions à elles seules ne sont pas forcément coûteuses, les coûts et la durée du séjour (DS) qui s'y rapportent sont plus élevés pour les patients qui ont besoin de ces interventions que pour ceux du même GPH-MAS qui n'en ont pas besoin.

Les 14 catégories d'interventions signalées sont présentées au tableau 5. Pour connaître les codes d'intervention inclus dans chaque catégorie, veuillez consulter le Répertoire de la GMA+ 2021.

Tableau 5 Codes d'intervention signalée

Code de catégorie d'intervention signalée	Catégorie d'intervention signalée
Α	Cardioversion
В	Système d'autotransfusion peropératoire (Cell Saver)
С	Chimiothérapie
D	Dialyse
Е	Sonde d'alimentation
F	Réanimation cardiaque
G	Ventilation invasive (96 heures et plus)
Н	Ventilation invasive (moins de 96 heures)
1	Paracentèse
J	Nutrition parentérale
K	Pleurocentèse
L	Radiothérapie
M	Trachéostomie
N	Dispositif d'accès vasculaire

Facteur lié aux épisodes d'intervention

Le facteur lié aux épisodes d'intervention (EI) permet d'enregistrer les effets des interventions multiples et d'améliorer la prévision de la consommation des ressources par un patient. Un épisode d'intervention est défini comme un séjour en salle d'opération, peu importe le nombre d'interventions pratiquées, pourvu qu'au moins une intervention soit considérée comme importante (c.-à-d. qu'elle se trouve sur la liste de la partition des interventions). De multiples épisodes d'intervention peuvent indiquer des traitements complexes ainsi qu'une consommation accrue des ressources. Chaque cas est attribué à l'un des 4 codes associés aux épisodes d'intervention. Par définition, un cas classé dans un GPH-MAS de la partition des interventions doit avoir au moins un EI.

Pour les cas de patients présentant 2 El ou plus, les facteurs liés à l'El servent à ajuster les estimations de la DPS et de la pondération pour 2 El et 3 El ou plus. Les codes des El et leur description sont indiqués dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 Codes des épisodes d'intervention

Code	Description
1	Un épisode d'intervention
2	2 épisodes d'intervention
3	3 épisodes d'intervention ou plus
8	0 épisode d'intervention

Retour au domicile avec services à domicile

La méthodologie GPH-MAS prévoit aussi un ajustement pour les patients renvoyés à leur domicile avec services à domicile. Les orientations vers les soins à domicile codifiées dans la BDCP sont des marqueurs de gravité et de complexité; elles indiquent généralement une plus grande durée du séjour et utilisation des ressources. L'indicateur de transfert vers les services à domicile est défini à l'aide des codes d'état à la sortie et d'établissement de destination.

Plus précisément, l'indicateur de services à domicile est 1 si

• État à la sortie = 04 (retour au domicile privé, au condominium ou à l'appartement avec service de soutien ou orientation) ET Type d'établissement de destination = 08 (Services à domicile).

Âge de la mère

Le facteur âge de la mère est signalé dans les cas obstétriques où la patiente a 40 ans ou plus. Ce changement tient compte de la complexité accrue des naissances chez les femmes d'âge avancé.

Facteur lié aux unités de soins spéciaux

Le facteur lié aux unités de soins spéciaux (USS) vise à tenir compte de la différence de coût pour les patients traités dans ce type d'unités. Les codes d'USS dans les abrégés sont analysés; selon la présence ou l'absence de codes, l'indicateur est 1 ou 0. Le tableau 7 ci-dessous comprend la liste des codes qui sont actuellement utilisés pour établir l'indicateur d'USS à 1.

Tableau 7 Codes d'unité de soins spéciaux

Code USS	Description
10	Unité de soins intensifs, soins médicaux
20	Unité de soins intensifs, soins chirurgicaux
25	Unité de soins intensifs, traumatismes
30	Unité de soins intensifs, soins médicaux et chirurgicaux combinés
35	Unité de soins intensifs, soins des brûlures
40	Unité de soins intensifs, cardiochirurgie
45	Unité de soins intensifs, soins coronariens
50	Unité de soins intensifs néonatals, non différenciée/générale
51	Unité de soins intensifs néonatals de niveau 1
52	Unité de soins intensifs néonatals de niveau 2
53	Unité de soins intensifs néonatals de niveau 3
60	Unité de soins intensifs, neurochirurgie
70	Unité de soins intensifs, pédiatrie
80	Unité de soins intensifs, pneumologie

Facteur lié aux interventions hors hôpital

Le facteur lié aux interventions hors hôpital (HH) ne s'applique qu'à un petit nombre de GPH-MAS. Il permet d'identifier les cas pour lesquels une intervention a été pratiquée dans un hôpital différent de l'hôpital d'admission. Il s'applique aux 3 groupes d'intervention suivants : pose d'un stimulateur cardiaque, angiographie coronaire et intervention coronarienne percutanée (ICP). L'analyse des données sur les patients a permis de démontrer que la pratique de ces interventions hors hôpital est courante dans certains établissements et qu'elle entraîne des frais beaucoup moins élevés pour l'établissement où le patient hospitalisé est admis. Bien que ces interventions soient souvent pratiquées dans un établissement différent, l'état du patient et la nécessité d'un traitement justifient le regroupement de ce dernier avec les patients ayant subi l'intervention dans l'hôpital d'admission. Ce facteur a été créé afin de tenir compte des ressources consommées à l'extérieur de l'hôpital d'admission.

4 Attribution de codes atypiques

Dans la méthodologie GPH-MAS, le code atypique d'un cas est défini selon la durée totale du séjour, le statut lié aux soins palliatifs, le code du type d'établissement de destination ou de provenance, l'état du patient à la sortie et le code atypique de la GMA+. Le code d'état atypique a une incidence sur la façon dont les valeurs de pondération sont attribuées au cas.

Le tableau 8 présente une liste des codes atypiques pour différents types de cas, ainsi que le pourcentage des cas dans chaque catégorie et code atypique dans les données de 2019 sur les patients hospitalisés de l'Ontario figurant dans la BDCP.

Tableau 8 Distribution des codes atypiques des GPH-MAS

Catégorie	Description de l'état atypique	Code atypique GPH-MAS	Nombre	Pourcentage
Typique	Typique	00	1 036 401	85,52
Atypique	Transfert entrée	01	29 390	2,43
	Transfert sortie	02	35 079	2,89
	Sortie contre l'avis du médecin ou patient non revenu après un congé temporaire	03	13 060	1,08
	Décès	04	24 482	2,02
	Transfert entrée et transfert sortie	05	8 838	0,73
	Transfert entrée et sortie contre l'avis du médecin ou patient non revenu après un congé temporaire	06	281	0,02
	Transfert entrée et décès	07	1 867	0,15
Séjour de courte durée	Court séjour	09	15 784	1,30
Séjour prolongé	Séjour prolongé	10	33 179	2,74

Catégorie	Description de l'état atypique	Code atypique GPH-MAS	Nombre	Pourcentage
Séjour prolongé atypique	Séjour prolongé — transfert entrée	11	5 202	0,43
	Séjour prolongé — transfert sortie	12	2 148	0,18
	Séjour prolongé — sortie contre l'avis du médecin ou patient non revenu après un congé temporaire	13	228	0,02
	Séjour prolongé — décès	14	3 005	0,25
	Séjour prolongé — transfert entrée et transfert sortie	15	897	0,07
	Séjour prolongé — transfert entrée et sortie contre l'avis du médecin ou patient non revenu après un congé temporaire	16	34	0,00
	Séjour prolongé — transfert entrée et décès	17	324	0,03
Autres	DS non valide	97	0	0,00
	Sans objet	98	1 264	0,10
	PCR non attribuée	99	0	0,00
	GPH-MAS > 989	08	399	0,03

Définition des cas à séjour de courte durée

Les cas à séjour de courte durée avec le code atypique 09 du GPH-MAS présentent les caractéristiques suivantes :

- 1. DTS ≤ points de démarcation pour les séjours de courte durée
- 2. Code atypique de GMA = 00
- 3. Aucun code de dispositif d'accès vasculaire, de ventilation invasive ni d'USS n'a été inscrit dans l'abrégé

Comme nous le verrons plus loin, les coefficients de pondération des GPH-MAS sont attribués selon une approche fondée sur la valeur per diem. Les points de démarcation pour les séjours de courte durée ne sont pas ajustés selon les facteurs et sont propres aux GPH-MAS.

Définition des cas à séjour prolongé

Pour définir les cas à séjour prolongé avec les codes atypiques 10 à 17, il faut comparer la durée totale du séjour (DTS) avec le point de démarcation en jours pour un séjour prolongé. Pour calculer le point de démarcation en jours pour un séjour prolongé, il faut additionner le supplément de séjour prolongé (selon le modèle de régression de la DPS) et la DPS ajustée pour un cas donné.

Ainsi, un cas est considéré à séjour prolongé si

DTS ≥ DPS + supplément de séjour prolongé

Il importe de souligner que le supplément de séjour prolongé n'est pas ajusté selon les facteurs et est propre aux GPH-MAS.

Définition des cas atypiques de décès

Dans le cadre de la méthodologie GPH-MAS, seuls les décès en soins palliatifs sont atypiques (codes atypiques 04, 07, 14 et 17). Les cas de patients décédés en soins palliatifs sont ceux dont l'abrégé indique le code de diagnostic Z515 (Soins palliatifs). Les cas de patients décédés dont l'abrégé n'indique pas ce code sont désignés comme « typiques » (code atypique 00) et sont pondérés comme tels.

5 Pondération des cas typiques

Sommaire

Pour attribuer une valeur de pondération de DPS ou de GPH-MAS à un cas donné, il est important d'en déterminer d'abord la catégorie (c.-à-d. s'il s'agit d'un cas typique, d'un séjour de courte durée, d'un cas atypique ou d'un séjour prolongé). L'état atypique d'un cas est défini selon la durée totale du séjour, l'état de soins palliatifs, le code d'établissement de destination ou de provenance, l'état du patient à la sortie et le code atypique GMA+, comme il a été mentionné plus haut.

Les cas de transfert d'entrée ou de sortie d'un établissement de soins de courte durée, de décès en soins palliatifs ou de sortie contre l'avis du médecin sont désignés comme « atypiques ». De plus, une valeur de point de démarcation en jours pour un séjour prolongé est attribuée à chaque cas en fonction du GPH-MAS, de l'âge et de la présence ou non de facteurs.

Le point de démarcation pour un séjour prolongé sert à recenser les enregistrements qui comprennent une durée de séjour inhabituellement longue. Les enregistrements comprenant une durée totale du séjour supérieure ou égale au point de démarcation pour un séjour prolongé sont classés en tant qu'enregistrements de séjour prolongé. De même, le point de démarcation pour un séjour de courte durée sert à recenser les enregistrements qui comprennent une durée de séjour inhabituellement courte et qui, par conséquent, sont classés en tant qu'enregistrements de séjour de courte durée.

L'ensemble des patients peut être divisé en 7 catégories :

- **Typique**: Enregistrements sans transfert, ni décès en soins palliatifs, ni sortie contre l'avis du médecin et durée du séjour se situant entre le point de démarcation pour un séjour de courte durée et pour un séjour prolongé.
- Atypique : Enregistrements avec transfert, décès en soins palliatifs ou sortie contre l'avis du médecin.
- **Séjour de courte durée**: Enregistrements comprenant une durée totale du séjour inférieure ou égale au point de démarcation pour un séjour de courte durée; code atypique GMA de 00, aucun code de dispositif d'accès vasculaire, de ventilation invasive ou d'USS.
- **Séjour prolongé**: Enregistrements comprenant une durée totale du séjour supérieure ou égale au point de démarcation.
- **Séjour prolongé atypique** : Enregistrements comprenant une durée totale du séjour supérieure ou égale au point de démarcation et avec transfert, décès ou sortie contre l'avis du médecin.
- Codes atypiques 97, 98 et 99 (DS non valide, sans objet, PCR non attribuée).
- **GPH-MAS** > **989** (donneur décédé, mortinaissance, diagnostic ne menant généralement pas à une hospitalisation, non groupable).

Comme le démontreront les prochaines sections, chaque catégorie de cas est associée à une approche particulière pour l'attribution des coefficients de pondération des GPH-MAS.

5.1 Exemples de cas typiques sans facteurs

Veuillez prendre note que les scénarios ci-dessous utilisent les coefficients de pondération des GPH-MAS 2021 et sont fournis à titre informatif seulement.

Scénario 5.1.1

Prenons un cas du GPH-MAS 139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures de catégorie d'âge R (18 à 59 ans) sans intervention signalée, indicateur d'USS ni autres facteurs. La durée totale du séjour est de 4 jours.

Dans ce cas, les valeurs finales de la DPS et de la pondération du GPH-MAS correspondent à la DPS et à la pondération du GPH-MAS de base figurant dans les tableaux des valeurs de base. Le point de démarcation pour un séjour de courte durée est aussi indiqué dans ces tableaux.

Il est important de souligner que les effets du facteur âge sont indiqués dans un tableau distinct (sur la pondération du facteur âge et la DPS), mais font partie de la pondération de base. Les valeurs de base sont attribuées pour chaque combinaison GPH-MAS et groupe d'âge, et calculées en additionnant l'ajustement selon l'âge avec la pondération du GPH-MAS et la DPS de base.

Dans la méthodologie GPH-MAS, les effets des facteurs sont additifs. Cela signifie que les données des tableaux de valeurs de base et celles des tableaux d'effets des facteurs sont additionnées, ce qui permet d'obtenir le point de démarcation pour un séjour prolongé, la DPS et la pondération pour les cas.

Pour le GPH-MAS 139c

Point de démarcation en jours pour un séjour de courte durée = 1,0000

DTS > point de démarcation en jours pour un séjour de courte durée; il ne s'agit donc pas d'un cas à séjour de courte durée

DPS de base = 4,4876

Ajustement de la DPS $_{Age R} = 0,0000$

DPS finale = 4,4876 + 0,0000 = 4,4876

Supplément de séjour prolongé = 14,0357

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 14,0357 + 4,4876 = 18,5233

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération du GPH-MAS = 0,8673

Ajustement de la pondération $_{\hat{A}qeR} = 0,0000$

Pondération finale du GPH-MAS = 0,8673 + 0,0000 = 0,8673

Scénario 5.1.2

Prenons un cas comparable à celui du scénario 5.1.1, mais de catégorie d'âge S (60 à 79 ans). La DPS et la pondération sont tirées des tableaux de valeurs de base. Nous avons déjà déterminé qu'il ne s'agit pas d'un cas à séjour de courte durée.

DPS de base = 4,4876

Ajustement de la DPS $_{\rm \hat{A}ge\ S}$ = 0,5686

DPS finale = 4,4876 + 0,5686 = 5,0562

Supplément de séjour prolongé = 14,0357

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 14,0357 + 5,0562 = 19,0919

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération de base du GPH-MAS = 0,8673

Ajustement de la pondération_{Âge S} = 0,0000

Pondération finale du GPH-MAS = 0,8673 + 0,0000 = 0,8673

5.2 Exemples de cas typiques avec un seul facteur

Les scénarios qui suivent montrent comment utiliser les facteurs afin d'ajuster les estimations de la DPS, des coefficients de pondération et du point de démarcation pour un séjour prolongé. Veuillez prendre note que les facteurs ne se trouvent pas tous dans les tableaux de valeurs de base; certains font l'objet d'un tableau distinct.

Scénario 5.2.1

Prenons le cas d'un GPH-MAS 139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures de catégorie d'âge R (18 à 59 ans) avec une DTS de 4 jours, un indicateur d'USS de 1 et aucun autre facteur. Nous avons déjà déterminé qu'il ne s'agit pas d'un cas à séjour de courte durée.

Pour le GPH-MAS 139c

DPS de base = 4,4876

Ajustement de la DPS $_{Age R} = 0,0000$

Supplément de séjour prolongé = 14,0357

Le facteur d'USS se trouve dans le tableau des valeurs de base, sur la même ligne que les valeurs de base du GPH-MAS.

Effet de la DPS_{USS} = 2,4897

DPS finale = 4,4876 + 0,0000 + 2,4897 = 6,9773

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 14,0357 + 6,9773 = 21,0130

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération de base du GPH-MAS = 0,8673

Ajustement de la pondération_{\hat{A} ge R} = 0,0000

Facteur de pondération_{uss} = 1,7179

Pondération finale du GPH-MAS = 0.8673 + 0.0000 + 1.7179 = 2.5852

Scénario 5.2.2

Prenons un cas ayant le même GPH-MAS et les mêmes facteurs que ceux du scénario 5.2.1, mais de la catégorie d'âge S (60 à 79 ans) et avec une DTS de 4 jours. Les valeurs de base sont les mêmes que celles du scénario 5.1.2.

DPS de base = 4,4876

Ajustement de la DPS $_{Age S}$ = 0,5686

Supplément de séjour prolongé = 14,0357

Dans le même tableau, les effets d'USS sont indiqués pour ce GPH-MAS :

Effet de la DPS_{USS} = 2,4897

DPS finale = 4,4876 + 0,5686 + 2,4897 = 7,5459

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 14,0357 + 7,5459 = 21,5816

Veuillez prendre note que les effets d'USS ne diffèrent pas selon l'âge. On obtient les valeurs finales de la DPS, du point de démarcation en jours pour un séjour prolongé et de la pondération de ce cas en additionnant les effets d'USS du tableau et les valeurs de base.

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération de base du GPH-MAS = 0,8673

Ajustement de la pondération $_{\text{Age S}} = 0,0000$

Facteur de pondération_{uss} = 1,7179

Pondération finale du GPH-MAS = 0,8673 + 0,0000 + 1,7179 = 2,5852

Scénario 5.2.3

Prenons un cas du GPH-MAS 139c de la catégorie d'âge R (18 à 59 ans) avec intervention signalée G (Ventilation invasive ≥ 96 heures), sans autre facteur et avec une DTS de 4 jours.

Les valeurs de base sont les mêmes que celles du scénario 5.1.1.

Les effets des interventions signalées se trouvent dans le tableau sur les facteurs d'intervention signalée. Veuillez prendre note que les lignes d'effets de facteur dont toutes les valeurs sont à 0 ont été supprimées aux fins d'économies d'espace. Pour obtenir les valeurs des effets de facteur, il faut d'abord rechercher le GPH-MAS, puis la catégorie d'intervention signalée. Pour le GPH-MAS 139c, les effets de l'IS Ventilation invasive ≥ 96 heures sont les suivants :

Tableau 9 Valeurs du scénario 5.2.3

Indicateur	Base (139c)	Ajustement selon l'âge (R)	Effet de facteur	Valeur
DPS	4,4876	0,0000	IS VI ≥ 96 heures	8,6771
Supplément de séjour prolongé	14,0357	_	_	_
Pondération du GPH-MAS	0,8673	0,0000	IS VI ≥ 96 heures	4,7593

Remarque

Sans objet.

On obtient les valeurs finales de la DPS et du point de démarcation en jours pour un séjour prolongé en additionnant les effets de l'IS du tableau sur les facteurs d'intervention signalée et les valeurs de base.

DPS finale = 4,4876 + 0,0000 + 8,6771 = 13,1647

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 14,0357 + 13,1647 = 27,2004

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération finale du GPH-MAS = 0.8673 + 0.0000 + 4.7593 = 5.6266

Scénario 5.2.4

Voici un cas du GPH-MAS 139c de la catégorie d'âge S (60 à 79 ans) avec DTS de 4 jours et indicateur de services à domicile, sans autre facteur. Cet exemple examine l'utilisation du facteur de services à domicile.

Les valeurs de base sont les mêmes que celles du scénario 5.2.2. Le facteur de services à domicile se trouve dans le tableau des valeurs de base, lui aussi sur la même ligne que les valeurs de base du GPH-MAS.

Ces valeurs sont résumées au tableau 10.

Tableau 10 Valeurs du scénario 5.2.4

Indicateur	Base (139c)	Ajustement selon l'âge (S)	Effet de facteur	Valeur
DPS	4,4876	0,5686	Services à domicile	1,3126
Supplément de séjour prolongé	14,0357	_	_	_
Pondération du GPH-MAS	0,8673	0,0000	Services à domicile	0,2421

Remarque

Sans objet.

DPS finale = 4,4876 + 0,5686 + 1,3126 = 6,3688

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 14,0357 + 6,3688 = 20,4045

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération finale du GPH-MAS = 0,8673 + 0,0000 + 0,2421 = 1,1094

Scénario 5.2.5

Prenons un cas du GPH-MAS 161 Implantation d'un défibrillateur à synchronisation automatique de la catégorie d'âge R (18 à 59 ans) avec DTS de 4 jours et 3 épisodes d'intervention, sans autres facteurs. Cet exemple vise à montrer comment utiliser le tableau relatif au facteur EI.

Le tableau sur les facteurs d'épisode d'intervention présente les effets du facteur EI. Seuls les cas des GPH-MAS d'intervention peuvent être associés à un effet d'EI. Pour cette raison, certains GPH-MAS ne sont pas présentés dans le tableau sur les facteurs d'épisode d'intervention. Les cas associés à de multiples épisodes d'intervention sont divisés en 2 groupes, soit 2 épisodes d'intervention et 3 épisodes d'intervention ou plus. Dans le tableau sur les facteurs d'EI, il faut d'abord rechercher le numéro du GPH-MAS, puis le nombre d'interventions pour obtenir les effets de ce facteur pour le GPH-MAS 161. Le tableau 11 fournit un résumé de ces valeurs.

Tableau 11 Valeurs du scénario 5.2.5

Indicateur	Base (161)	Ajustement selon l'âge (R)	Effet de facteur	Valeur
DPS	3,6419	0,0000	Épisodes d'intervention (3)	2,0922
Supplément de séjour prolongé	19,1314	_	_	_
Pondération du GPH-MAS	3,2045	0,0000	Épisodes d'intervention (3)	2,0898

Remarque

Sans objet.

La somme des valeurs de base et des facteurs pour la DPS donne le résultat suivant :

DPS finale = 3,6419 + 0,0000 + 2,0922 = 5,7341

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 19,1314 + 5,7341 = 24,8655

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération finale du GPH-MAS = 3,2045 + 0,0000 + 2,0898 = 5,2943

Scénario 5.2.6

Le cas présenté dans ce scénario traite du facteur d'intervention hors hôpital.

Ce cas est semblable à celui du scénario 5.2.5, mais l'implantation d'un défibrillateur à synchronisation automatique a été effectuée hors hôpital et la durée totale du séjour est de 4 jours. Le tableau sur les facteurs d'intervention HH contient la liste des effets du facteur d'intervention hors hôpital sur différents GPH-MAS. Il est à noter que ce facteur a une incidence sur la DPS et la pondération. Les valeurs requises pour le GPH-MAS 161 sont indiquées au tableau 12.

Tableau 12 Valeurs du scénario 5.2.6

Indicateur	Base (161)	Ajustement selon l'âge (R)	Effet de facteur	Valeur
DPS	3,6419	0,0000	НН	2,4618
Supplément de séjour prolongé	19,1314	_	_	_
Pondération du GPH-MAS	3,2045	0,000	НН	-2,0876

Remarque

La somme des valeurs de base et des facteurs pour la DPS donne le résultat suivant :

DPS finale =
$$3,6419 + 0,0000 + 2,4618 = 6,1037$$

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 19,1314 + 6,1037 = 25,2351

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération finale du GPH-MAS = 3,2045 + 0,0000 + (-2,0876) = 1,1169

Sans objet.

5.3 Exemple de cas typique à facteurs multiples

Examinons maintenant un scénario à facteurs multiples. Lorsqu'un cas comporte plus d'un facteur, chacun des facteurs s'ajoute aux valeurs de base.

Scénario 5.3.1

Prenons un cas du GPH-MAS 139c de la catégorie d'âge S (60 à 79 ans) avec indicateur d'USS de 1 et intervention signalée G (Ventilation invasive ≥ 96 heures). La durée totale du séjour est de 4 jours. Les valeurs de base sont les mêmes que celles du scénario 5.2.1; les facteurs d'intervention signalée et d'USS se trouvent aux endroits indiqués plus haut. Le tableau 13 fournit un résumé de ces valeurs.

Tableau 13 Valeurs du scénario 5.3.1

Indicateur	Base (139c)	Ajustement selon l'âge (S)	Effet de facteur	Valeur	Effet de facteur	Valeur
DPS	4,4876	0,5686	USS	2,4897	IS VI ≥ 96 heures	8,6771
Supplément de séjour prolongé	14,0357	_			_	_
Pondération du GPH-MAS	0,8673	0,0000	USS	1,7179	IS VI ≥ 96 heures	4,7593

Remarque

Pour obtenir les valeurs finales, il faut additionner tous les effets de facteur et les valeurs de base, comme suit :

DPS finale = 4,4876 + 0,5686 + 2,4897 + 8,6771 = 13,7333

Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 14,0357 + 13,7333 = 27,7690

DTS < point de démarcation en jours pour un séjour prolongé; il s'agit donc d'un cas à séjour typique et la pondération du GPH-MAS peut être calculée comme suit :

Pondération finale du GPH-MAS = 0,8673 + 0,0000 + 1,7179 + 4,7593 = 7,3445

⁻ Sans objet.

5.4 Exemple de cas à séjour de courte durée

Les cas à séjour de courte durée (code atypique 09 du GPH-MAS) sont ceux dont la DTS est égale ou inférieure au point de démarcation en jours pour un séjour de courte durée. Ils ne s'appliquent qu'aux cas typiques des GMA lorsque l'abrégé du patient ne comprend aucun code de ventilation invasive, de dispositif d'accès vasculaire ou d'USS. On leur attribue une pondération selon une approche fondée sur la valeur per diem, et ils ne sont ajustés selon aucun facteur.

Pour calculer les coefficients de pondération de ces cas, il faut multiplier une valeur per diem par la DTS, puis additionner ce résultat et la pondération de base d'un séjour de courte durée. L'exemple ci-dessous illustre cette méthodologie.

Scénario 5.4.1

Dans ce scénario, nous avons un patient du GPH-MAS 140 Bronchectasie de la catégorie d'âge R avec une DTS de 1 et aucun facteur.

Voici ce que nous obtenons en recherchant les valeurs de base :

Point de démarcation en jours pour un séjour de courte durée_{GPH-MAS 140} = 1,0000

Comme la durée totale du séjour est égale au point de démarcation pour un séjour de courte durée, il s'agit d'un cas à séjour de courte durée.

La pondération pour un séjour de courte durée est calculée selon une approche fondée sur la valeur per diem, et ce cas n'est ajusté selon aucun facteur.

Pondération du GPH-MAS $_{\text{Séjour de courte durée}}$ = Séjour de courte durée du GPH-MAS $_{\text{De base}}$ + (per diem du séjour de courte durée du GPH-MAS × DTS)

Dans le tableau des valeurs de base, nous recherchons la valeur de base du séjour de courte durée et le per diem du séjour de courte durée pour le GPH-MAS 140 :

Valeur de base du séjour de courte durée = 0,1596

Per diem du séjour de courte durée = 0,0870

Dans cet exemple, la formule de la pondération finale du GPH-MAS est la suivante :

Pondération finale du GPH-MAS_{Séjour de courte durée} = $0,1596 + (0,0870 \times 1) = 0,2466$

5.5 Exemples de cas atypiques

Les cas atypiques comprennent les transferts en soins de courte durée (entrée, sortie ou entrée et sortie), les sorties contre l'avis du médecin et les décès en soins palliatifs avec DTS inférieure au point de démarcation en jours pour un séjour prolongé. Compte tenu du mode d'admission ou de sortie, ces cas ne suivent pas le cours normal de traitement. Au lieu de leur attribuer une pondération typique, on leur attribue une pondération du GPH-MAS selon une approche fondée sur la valeur per diem.

Les valeurs per diem sont ajustées en fonction du groupe de durée du séjour. Le tableau 14 énumère les groupes de durée du séjour et les valeurs per diem correspondantes.

Tableau 14 Valeurs per diem selon la durée totale du séjour

Durée totale du séjour	Per diem
DTS ≤ DS du GPH-MAS au 10e percentile	PD du GPH-MAS = PD du GPH-MAS _{De base} + PD du GPH-MAS _{Facteurs} + PD du GPH-MAS10
DS du GPH-MAS au 10 ^e percentile < DTS ≤ DS du GPH-MAS au 25 ^e percentile	PD du GPH-MAS = PD du GPH-MAS _{De base} + PD du GPH-MAS _{Facteurs} + PD du GPH-MAS25
DTS > 25° percentile de la DS du GPH-MAS	PD du GPH-MAS = PD du GPH-MAS _{De base} + PD du GPH-MAS _{Facteurs} + Facteur atypique du GPH-MAS

Les ajustements des valeurs per diem se trouvent dans le tableau des facteurs atypiques.

Scénario 5.5.1

Dans le présent scénario, le patient est transféré d'un établissement de soins de courte durée à un hôpital de soins de courte durée. Par conséquent, il est défini comme un cas atypique de type 01 (Transfert entrée). Ici encore, le cas est classé dans le GPH-MAS 139c et la catégorie d'âge R. Il s'agit d'un cas sans facteur dont la DTS est de 5 jours.

Nous consultons les tableaux sur les valeurs de base de la DPS et de pondération des GPH-MAS afin d'obtenir les valeurs de base requises pour le GPH-MAS 139c :

PD de base = 0,1782Ajustement du PD_{Age R} = 0,0000 Ensuite, nous consultons les tableaux sur les percentiles des valeurs atypiques pour obtenir l'ajustement de la valeur per diem. Dans le tableau des facteurs atypiques, nous trouvons le code atypique 01 dans la cellule GPH-MAS 139c.

Tableau 15 Valeurs du scénario 5.5.1

Composant	Valeur
Cellule GPH-MAS	139c
Code atyp. GPH-MAS	01
DS GPH-MAS au 10e percentile	2,0
PD DS GPH-MAS au 10e percentile	0,0430
DS GPH-MAS au 25 ^e percentile	3,0
PD DS GPH-MAS au 25 ^e percentile	0,0209
Facteur atyp. GPH-MAS	0,0099

Le tableau 15 présente les valeurs de la durée du séjour aux 10° et 25° percentiles, ainsi que les facteurs d'ajustement correspondants.

Nous examinons la DTS afin de déterminer si elle était inférieure ou égale au 10° percentile, supérieure au 10° percentile et inférieure ou égale au 25° percentile, ou supérieure au 25° percentile.

Dans le tableau 15, nous constatons que pour le GPH-MAS 139c avec code atypique 01, l'ajustement s'effectue selon le 10^e percentile si la DTS est inférieure ou égale à 2; selon le 25^e percentile si la DTS est supérieure à 2, mais inférieure ou égale à 3; et selon le facteur atypique du GPH-MAS si la DTS est supérieure à 3. Dans ce cas-ci, la DTS de 5 jours demande un ajustement selon le facteur atypique du GPH-MAS.

Ajustement du
$$PD_{Atypique} = 0,0099$$

Pondération finale = (Per diem de base + Ajustement du $PD_{\text{\^{A}ge R}}$

+ Ajustement du $PD_{Atypique}$) × DTS

Pondération finale = $(0,1782 + 0,0000 + [-0,0099]) \times 5 = 0,8415$

Scénario 5.5.2

Le patient dans ce scénario est semblable à celui du scénario 5.5.1; toutefois, il est décédé en soins palliatifs (code atypique 04) et son abrégé indique une intervention signalée (G) et une DTS de 3 jours.

Nous consultons les tableaux sur les valeurs de base de la DPS et de pondération du GPH-MAS ainsi que le tableau sur les facteurs d'IS afin d'obtenir les valeurs de base requises pour le GPH-MAS 139c :

```
PD de base = 0,1782
Ajustement du PD<sub>\hat{A}ge R</sub> = 0,0000
Effet du PD<sub>\hat{I}S</sub> = 0,1668
```

Ensuite, nous consultons le tableau sur les percentiles atypiques pour trouver l'ajustement. Dans cet exemple, la DTS de 3 jours se situe entre le 10° et le 25° percentile; nous faisons donc un ajustement pour une DTS inférieure au 25° percentile.

```
Ajustement du PD_{25} = 0,0708
```

```
Pondération finale = (PD de base + Ajustement du PD_{Age R} + Effet du PD_{IS} + Ajustement du PD_{25}) × DTS

Pondération finale = (0,1782 + 0,0000 + 0,1668 + 0,0708) × 3 = 1,2474
```

5.6 Exemples de cas à séjour prolongé

Dans tous les cas présentés plus haut, la durée totale du séjour est inférieure au point de démarcation en jours pour un séjour prolongé. Si la durée totale du séjour du cas est égale ou supérieure au point de démarcation en jours pour un séjour prolongé, il faut calculer la pondération du GPH-MAS selon la méthodologie des séjours prolongés.

Scénario 5.6.1

Prenons le cas du scénario 5.1.1. La durée totale du séjour est de 121 jours.

Pour un cas du GPH-MAS 139c de la catégorie d'âge R, nous avons fait le calcul suivant :

```
DPS finale = 4,4876 + 0,0000 = 4,4876
Supplément de séjour prolongé = 14,0357
Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé = 4,4876 + 14,0357 = 18,5233
```

La DTS est plus élevée que le point de démarcation en jours pour un séjour prolongé de 18,5233 jours. Le cas est donc considéré comme un cas à séjour prolongé (code atypique 10).

Les coefficients de pondération pour les cas à séjour prolongé du GPH-MAS sont calculés comme la somme de la pondération d'un cas typique et de la pondération d'un per diem correspondant à la portion prolongée du séjour. Nous avons calculé la portion typique du scénario 5.1.1 comme suit :

Pondération typique du GPH-MAS = 0,8673

La deuxième partie de la pondération est calculée au moyen du nombre de jours excédant la DPS et du per diem du séjour prolongé. Ce per diem du séjour prolongé est ajusté selon les facteurs et, à l'instar des cas atypiques, en fonction du groupe de durée du séjour.

Nous recherchons d'abord les valeurs de base requises pour le GPH-MAS 139c :

PD de base des cas particuliers = 0,1538

Ajustement du PD des cas particuliers $_{Age\ R}$ = 0,0000

Ensuite, dans le tableau des percentiles atypiques, nous trouvons le code atypique 10 dans la cellule GPH-MAS 139c. Dans cet exemple, la DTS de 121 jours dépasse le 95° percentile; nous l'ajustons donc en tant que tel :

Ajustement du PD₀₅ = -0,0293

PD du séjour prolongé = PD de base des cas particuliers + Ajustement du PD des cas particuliers $_{\text{Ane R}}$ + Ajustement du PD $_{\text{q5}}$

PD du séjour prolongé = 0,1538 + 0,0000 + (-0,0293) = 0,1245

Pondération du GPH-MAS = Pondération typique du GPH-MAS + PD du séjour prolongé × (DTS – DPS)

Pondération finale du GPH-MAS $_{\text{S\'ejour prolong\'e}} = 0.8673 + 0.1245 \times (121 - 4.4876) = 15.3731$

Scénario 5.6.2

Supposons que le patient du scénario 5.6.1, au lieu d'obtenir son congé de l'hôpital, a été transféré dans un autre établissement de soins de courte durée. Puisque le GPH-MAS et les facteurs restent les mêmes, le point de démarcation en jours pour un séjour prolongé (18,5233) s'applique, et il s'agit encore d'un cas à séjour prolongé. Mais comme le patient a été transféré dans un autre établissement, le cas devient atypique à séjour prolongé avec le code atypique 12 du GPH-MAS.

La pondération pour les cas atypiques à séjour prolongé du GPH-MAS est calculée comme la somme de la pondération d'un cas typique et de la pondération d'un per diem correspondant à la portion prolongée du séjour.

Comme dans le scénario 5.6.1 :

Pondération typique du GPH-MAS = 0,8673

PD de base des cas particuliers = 0,1538

Ajustement du PD des cas particuliers $_{Age\ R}$ = 0,0000

Ensuite, dans le tableau sur les percentiles atypiques, nous trouvons le code atypique 12 dans la cellule GPH-MAS 139c. Dans cet exemple, la DTS de 121 jours dépasse le 95° percentile; nous l'ajustons donc en tant que tel :

Ajustement du PD₉₅ = -0,0293

PD du séjour prolongé = PD de base des cas particuliers + Ajustement du PD des cas particuliers $_{\rm Ade~R}$ + Ajustement du PD $_{\rm 95}$

PD du séjour prolongé = 0,1538 + 0,0000 + (-0,0293) = 0,1245

Pondération du GPH-MAS = Pondération typique du GPH-MAS + PD du séjour prolongé × (DTS – DPS)

Pondération finale du GPH-MAS_{Atypique à séjour prolongé} = $0.8673 + 0.1245 \times (121 - 4.4876) = 15.3731$

Dans les scénarios 5.6.1 et 5.6.2, l'ajustement du PD est le même. Ce n'est toutefois pas toujours le cas.

5.7 Code atypique 08 (GPH-MAS > 989)

Les GPH-MAS > 989 contiennent divers cas, notamment les cas de donneurs décédés, de mortinaissances, de patients ayant reçu un diagnostic ne menant généralement pas à une hospitalisation et les données non groupables. Une pondération leur est attribuée selon une approche fondée sur la valeur per diem, jusqu'à un maximum de 4 jours. Ils ne sont ajustés selon aucun facteur.

Scénario 5.7.1

Prenons un cas du GPH-MAS 993 Diagnostic pas généralement associé à une hospitalisation avec DTS de 7 jours. Nous consultons les tableaux sur les valeurs de base de la DPS et de pondération du GPH-MAS afin d'obtenir les valeurs de per diem.

Pour le GPH-MAS 993

PD de base du GPH-MAS = 0,2179

Pondération du GPH-MAS = PD du GPH-MAS × MINIMUM (DTS, 4)

Comme la DTS de 7 jours est supérieure au maximum de 4 jours, nous utiliserons 4 jours comme DTS.

Pondération du GPH-MAS = $0.2179 \times 4 = 0.8716$

5.8 Codes atypiques 97, 98 et 99 (DS non valide, sans objet, PCR non attribuée)

Les cas associés aux codes atypiques 97, 98 et 99 ont une pondération de 0.

Le tableau 16 résume l'ensemble des cas présentés dans les scénarios. Il décrit chaque cas, en précisant notamment l'état atypique, le GPH-MAS, la catégorie d'âge et les facteurs. Il précise en outre les valeurs finales des indicateurs ainsi que les tableaux utilisés pour dériver la DPS et la pondération.

Tableau 16Résumé des scénarios

Scénario	GPH-MAS	Catégorie d'âge	DTS	USS	IS	Services à domicile	EI	нн	DPS	Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé	Pondération du GPH-MAS	Tableau sur les facteurs	Commentaires
5.1.1	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	R : 18 à 59 ans	4	0	Aucune	0	8	0	4,4876	18,5233	0,8673	De base, âge	Cas typique, sans facteur
5.1.2	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	S : 60 à 79 ans	4	0	Aucune	0	8	0	5,0562	19,0919	0,8673	De base, âge	Cas typique, sans facteur
5.2.1	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	R : 18 à 59 ans	4	1	Aucune	0	8	0	6,9773	21,0130	2,5852	De base, âge	Cas typique, un seul facteur
5.2.2	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	S : 60 à 79 ans	4	1	Aucune	0	8	0	7,5459	21,5816	2,5852	De base, âge	Cas typique, un seul facteur
5.2.3	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	R : 18 à 59 ans	4	0	Ventilation invasive ≥ 96 heures	0	1	0	13,1647	27,2004	5,6266	De base, âge, IS	Cas typique, un seul facteur
5.2.4	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	S : 60 à 79 ans	4	0	Aucune	1	8	0	6,3688	20,4045	1,1094	De base, âge	Cas typique, un seul facteur

Scénario	GPH-MAS	Catégorie d'âge	DTS	USS	IS	Services à domicile	EI	нн	DPS	Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé	Pondération du GPH-MAS	Tableau sur les facteurs	Commentaires
5.2.5	161 : Défibrillateur à synchronisation automatique	R : 18 à 59 ans	4	0	Aucune	0	3	0	5,7341	24,8655	5,2943	De base, âge, El	Cas typique, un seul facteur
5.2.6	161 : Défibrillateur à synchronisation automatique	R : 18 à 59 ans	4	0	Aucune	0	1	1	6,1037	25,2351	1,1169	De base, âge, HH	Cas typique, un seul facteur
5.3.1	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	S : 60 à 79 ans	4	1	Ventilation invasive ≥ 96 heures	0	1	0	13,7333	27,7690	7,3445	De base, âge, IS	Cas typique, facteurs multiples
5.4.1	140 Bronchectasie	R : 18 à 59 ans	1	0	Aucune	0	8	0	_	_	0,2466	De base, âge	Séjour de courte durée
5.5.1	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	R : 18 à 59 ans	5	0	Aucune	0	8	0	_	_	0,8415	De base, âge, atypique	Cas atypique, sans facteur
5.5.2	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	R : 18 à 59 ans	3	0	Ventilation invasive ≥ 96 heures	0	1	0	_	_	1,2474	De base, âge, IS, atypique	Cas atypique, facteur
5.6.1	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	R : 18 à 59 ans	121	0	Aucune	0	8	0	4,4876	18,5233	15,3731	De base, âge, atypique	Cas à séjour prolongé, sans facteur

Pondération des GPH-MAS et valeurs de DPS pour les cas de patients hospitalisés de l'Ontario dans la BDCP, 2021

Scénario	GPH-MAS	Catégorie d'âge	DTS	USS	IS	Services à domicile	EI	нн	DPS	Point de démarcation en jours pour un séjour prolongé	Pondération du GPH-MAS	Tableau sur les facteurs	Commentaires
5.6.2	139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures	R : 18 à 59 ans	121	0	Aucune	0	8	0	4,4876	18,5233	15,3731	De base, âge, atypique	Atypique à séjour prolongé
5.7.1	993 : Diagnostic pas généralement associé à une hospitalisation	S : 60 à 79 ans	7	_	Aucune	0	8	0	_	_	0,8716	De base	Atypique type 08

Remarque

[—] Sans objet.

Foire aux questions

1. Quelle est la différence entre les valeurs de pondération et de la DPS de la méthodologie GPH-MAS et les valeurs de la PCR et de la DPS de la GMA?

Les valeurs de pondération propres à l'Ontario (GPH-MAS) sont calculées à l'aide des données sur les coûts de cette province seulement. Les valeurs de la PCR de la GMA+ proviennent des données sur les coûts par cas que la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et l'Alberta soumettent à l'ICIS. De plus, les valeurs de la méthodologie GPH-MAS sont additives et ont des facteurs et des points de démarcation différents.

2. Pourquoi ma pondération GPH-MAS est-elle supérieure ou inférieure à la PCR de la GMA+?

Il est difficile de comparer les valeurs de la PCR de la GMA+ avec les coefficients de pondération GPH-MAS, car les données sur les coûts dont ils dérivent ne sont pas les mêmes. De plus, ils ne sont pas ajustés selon les mêmes facteurs. Par conséquent, la PCR de la GMA peut être tantôt supérieure, tantôt inférieure à la pondération GPH-MAS pour un cas donné.

3. Où puis-je obtenir des précisions sur la méthodologie GPH-MAS?

Pour mieux comprendre cette méthodologie, veuillez consulter le cours d'autoapprentissage et l'atelier qui s'y rapportent (en anglais seulement), accessibles à partir du Centre d'apprentissage de l'ICIS (<u>learning.cihi.ca</u> [ouverture de session requise]).

4. Les fournisseurs offriront-ils des produits permettant de regrouper les données selon la méthodologie GPH-MAS?

Les fournisseurs ont reçu au plus tard en janvier 2021 les spécifications pour les GPH-MAS 2021.

5. Où puis-je trouver mes rapports GPH-MAS?

Vous trouverez les rapports au niveau de l'enregistrement dans la section Services à la clientèle du site Web de l'ICIS, sous eHSR. Vous trouverez les rapports comparatifs dans l'outil Production de rapports électroniques.

6. Les établissements de l'Ontario continueront-ils de recevoir des données regroupées selon la méthodologie GMA+?

Oui, les établissements de l'Ontario qui soumettent des données sur des patients hospitalisés en soins de courte durée à la BDCP recevront 2 fichiers : un dont les données sont regroupées selon la méthodologie GPH-MAS 2021 et un autre comprenant des données regroupées selon la GMA+ 2021.

7. Les rapports GPH-MAS sont-ils cumulatifs durant l'année?

Oui, les rapports au niveau de l'enregistrement et les rapports comparatifs sont cumulatifs. Pour 2021, tous les fichiers contiendront toutes les données soumises depuis le 1^{er} avril 2021.

8. Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions?

Si vous avez des questions sur le regroupement des GPH-MAS, la pondération ou la déclaration de données selon cette méthodologie, veuillez communiquer avec l'ICIS au moyen de l'outil d'interrogation en ligne (Groupes clients) ou par courriel à l'adresse suivante : groupesclients@icis.ca. Si vous avez des questions sur la méthodologie MAS, veuillez communiquer avec le ministère de la Santé de l'Ontario à HSF@Ontario.ca.

Annexes

Annexe A : Codes de diagnostic de la CIM-10-CA associés aux comorbidités cardiaques

Seuls les diagnostics de type (1), (2), (W), (X) et (Y) sont utilisés pour déterminer la comorbidité.

Code du diagnostic	Description du diagnostic
1012	Myocardite rhumatismale aiguë
I13	Cardionéphropathie hypertensive
12381	Péricardite comme complication courante survenant après un infarctus aigu du myocarde
1240	Thrombose coronaire n'entraînant pas d'infarctus du myocarde
1254	Anévrisme et dissection d'une artère coronaire
1259	Cardiopathie ischémique chronique, sans précision
1260	Embolie pulmonaire, avec mention de cœur pulmonaire aigu
1269	Embolie pulmonaire, sans mention de cœur pulmonaire aigu
1270	Hypertension pulmonaire primitive
I319	Maladie du péricarde, sans précision
1400	Myocardite infectieuse
I401	Myocardite isolée
1408	Autres myocardites aiguës
1409	Myocardite aiguë, sans précision
1426	Myocardiopathie alcoolique
1427	Myocardiopathie due à des médicaments et d'autres causes externes
1460	Arrêt cardiaque réanimé avec succès
1470	Arythmie ventriculaire de réentrée
I471	Tachycardie supraventriculaire
1472	Tachycardie ventriculaire
1479	Tachycardie paroxystique, sans précision
14900	Fibrillation ventriculaire
14901	Flutter ventriculaire
1500	Insuffisance cardiaque congestive
I501	Insuffisance ventriculaire gauche
1509	Insuffisance cardiaque, sans précision
I513	Thrombose intracardiaque, non classée ailleurs
I514	Myocardite, sans précision
I518	Autres cardiopathies mal définies

Code du diagnostic	Description du diagnostic
1600	Hémorragie sous-arachnoïdienne de la bifurcation et du siphon carotidien
I601	Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère cérébrale moyenne
1602	Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère communicante antérieure
1603	Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère communicante postérieure
1604	Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère basilaire
1605	Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère vertébrale
1606	Hémorragie sous-arachnoïdienne d'autres artères intracrâniennes
1607	Hémorragie sous-arachnoïdienne d'une artère intracrânienne, sans précision
1608	Autres hémorragies sous-arachnoïdiennes
1609	Hémorragie sous-arachnoïdienne, sans précision
I610	Hémorragie intracérébrale hémisphérique, sous-corticale
I611	Hémorragie intracérébrale hémisphérique, corticale
I612	Hémorragie intracérébrale hémisphérique, non précisée
I613	Hémorragie intracérébrale du tronc cérébral
1614	Hémorragie intracérébrale cérébelleuse
I615	Hémorragie intracérébrale intraventriculaire
I616	Hémorragie intracérébrale, localisations multiples
I618	Autre hémorragie intracérébrale
l619	Hémorragie intracérébrale, sans précision
1620	Hémorragie sous-durale (aiguë) (non traumatique)
I621	Hémorragie extradurale non traumatique
1629	Hémorragie intracrânienne (non traumatique), sans précision
1630	Infarctus cérébral dû à une thrombose des artères précérébrales
I631	Infarctus cérébral dû à une embolie des artères précérébrales
1632	Infarctus cérébral dû à une occlusion ou sténose des artères précérébrales, de mécanisme non précisé
1633	Infarctus cérébral dû à une thrombose des artères cérébrales
1634	Infarctus cérébral dû à une embolie des artères cérébrales
1635	Infarctus cérébral dû à une occlusion ou sténose des artères cérébrales, de mécanisme non précisé
1636	Infarctus cérébral dû à une thrombose veineuse cérébrale, non pyogène
1638	Autre infarctus cérébral
1639	Infarctus cérébral, sans précision
164	Accident vasculaire cérébral, non précisé comme étant hémorragique ou par infarctus
1650	Occlusion et sténose de l'artère vertébrale
1651	Occlusion et sténose de l'artère basilaire
1652	Occlusion et sténose de l'artère carotide

Code du diagnostic	Description du diagnostic
1653	Occlusion et sténose des artères précérébrales, multiples et bilatérales
1658	Occlusion et sténose d'une autre artère précérébrale
1659	Occlusion et sténose d'une artère précérébrale, sans précision
1720	Anévrisme et dissection de l'artère carotide
l721	Anévrisme et dissection des artères du membre supérieur
1722	Anévrisme et dissection des artères rénales
1723	Anévrisme et dissection de l'artère iliaque
1724	Anévrisme et dissection des artères du membre inférieur
1725	Anévrisme et dissection d'autres artères précérébrales
1726	Anévrisme et dissection de l'artère vertébrale
1728	Anévrisme et dissection d'autres artères précisées
1729	Anévrisme et dissection de localisation non précisée
1830	Varices des membres inférieurs, avec ulcère
I831	Varices des membres inférieurs, avec inflammation
1832	Varices des membres inférieurs, avec ulcère et inflammation
1838	Varices des membres inférieurs avec autres complications
1839	Varices des membres inférieurs sans ulcère, inflammation ni autre complication
1890	Lymphœdème, non classé ailleurs
1891	Lymphangite
1898	Autres atteintes non infectieuses précisées des vaisseaux et des ganglions lymphatiques
1899	Atteinte non infectieuse des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, sans précision
R570	Choc cardiogénique

Annexe B : Codes de la CIM-10-CA pour les sous-groupes de diagnostics

GPH-MAS 139c Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection des voies respiratoires inférieures

Groupe de diagnostics	Description du diagnostic
J440	Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection aiguë des voies respiratoires inférieures

GPH-MAS 139d Maladie pulmonaire obstructive chronique sans infection des voies respiratoires inférieures

Tous les cas du GMA 139 non groupés dans le GPH-MAS 139c

GPH-MAS 250a Tumeur maligne de l'appareil digestif, côlon

Groupe de diagnostics	Description du diagnostic							
C180	Tumeur maligne du cæcum							
C181	umeur maligne de l'appendice							
C182	Tumeur maligne du côlon ascendant							
C183	Tumeur maligne de l'angle droit du côlon							
C184	Tumeur maligne du côlon transverse							
C185	Tumeur maligne de l'angle gauche du côlon							
C186	Tumeur maligne du côlon descendant							
C187	Tumeur maligne du côlon sigmoïde							
C188	Lésion maligne à localisations contiguës du côlon							
C189	Tumeur maligne du côlon, sans précision							
D010	Carcinome in situ du côlon							

GPH-MAS 250b Tumeur maligne de l'appareil digestif, estomac

Groupe de diagnostics	Description du diagnostic
C160	Tumeur maligne du cardia
C161	Tumeur maligne du fundus
C162	Tumeur maligne du corps de l'estomac
C163	Tumeur maligne de l'antre pylorique
C164	Tumeur maligne du pylore
C165	Tumeur maligne de la petite courbure de l'estomac, sans précision
C166	Tumeur maligne de la grande courbure de l'estomac, sans précision
C168	Lésion maligne à localisations contiguës de l'estomac
C169	Tumeur maligne de l'estomac, sans précision
D002	Carcinome in situ de l'estomac

GPH-MAS 250c Tumeur maligne de l'appareil digestif, autre

Cas du GMA 250 non groupés dans le GPH-MAS 250a ou 250b

GPH-MAS 437a Diabète

Cas du GMA 437 non groupés dans les GPH-MAS 437b à 437d

GPH-MAS 437b Diabète avec complications rénales

Groupe de diagnostics	Description du diagnostic
E1020	Diabète sucré de type 1 avec début de néphropathie diabétique
E1023	Diabète sucré de type 1 avec maladie rénale avérée ou avancée
E1028	Diabète sucré de type 1 avec autres complications rénales précisées non classées ailleurs
E1120	Diabète sucré de type 2 avec début de néphropathie diabétique
E1123	Diabète sucré de type 2 avec maladie rénale avérée ou avancée
E1128	Diabète sucré de type 2 avec autres complications rénales précisées non classées ailleurs
E1320	Autres diabètes sucrés précisés avec début de néphropathie diabétique
E1323	Autres diabètes sucrés précisés avec maladie rénale avérée ou avancée
E1328	Autres diabètes sucrés précisés avec autres complications rénales précisées non classées ailleurs
E1420	Diabète sucré non précisé avec début de néphropathie diabétique
E1423	Diabète sucré non précisé avec maladie rénale avérée ou avancée
E1428	Diabète sucré non précisé avec autres complications rénales précisées non classées ailleurs

GPH-MAS 437c Diabète avec complications ophtalmiques, neurologiques ou circulatoires

Groupe de diagnostics	Description du diagnostic
E1030	Diabète sucré de type 1 avec rétinopathie simple
E1032	Diabète sucré de type 1 avec rétinopathie proliférante
E1033	Diabète sucré de type 1 avec autre rétinopathie
E1036	Diabète sucré de type 1 avec maladie ophtalmique avancée
E1038	Diabète sucré de type 1 avec autres complications ophtalmiques précisées non classées ailleurs
E1040	Diabète sucré de type 1 avec mononévrite
E1041	Diabète sucré de type 1 avec polynévrite
E1042	Diabète sucré de type 1 avec neuropathie végétative
E1050	Diabète sucré de type 1 avec angiopathie périphérique
E1051	Diabète sucré de type 1 avec angiopathie périphérique, avec gangrène
E1052	Diabète sucré de type 1 avec certaines complications vasculaires
E1130	Diabète sucré de type 2 avec rétinopathie simple
E1131	Diabète sucré de type 2 avec rétinopathie préproliférante
E1132	Diabète sucré de type 2 avec rétinopathie proliférante
E1133	Diabète sucré de type 2 avec autre rétinopathie
E1136	Diabète sucré de type 2 avec maladie ophtalmique avancée
E1138	Diabète sucré de type 2 avec autres complications ophtalmiques précisées non classées ailleurs
E1140	Diabète sucré de type 2 avec mononévrite
E1141	Diabète sucré de type 2 avec polynévrite
E1142	Diabète sucré de type 2 avec neuropathie végétative
E1150	Diabète sucré de type 2 avec angiopathie périphérique
E1151	Diabète sucré de type 2 avec angiopathie périphérique, avec gangrène
E1152	Diabète sucré de type 2 avec certaines complications vasculaires
E1342	Autres diabètes sucrés précisés avec neuropathie végétative
E1352	Autres diabètes sucrés précisés avec certaines complications vasculaires
E1432	Diabète sucré non précisé avec rétinopathie proliférante
E1436	Diabète sucré non précisé avec maladie ophtalmique avancée
E1438	Diabète sucré non précisé, avec autres complications ophtalmiques précisées non classées ailleurs
E1440	Diabète sucré non précisé avec mononévrite
E1441	Diabète sucré non précisé avec polynévrite
E1442	Diabète sucré non précisé avec neuropathie végétative
E1450	Diabète sucré non précisé avec angiopathie périphérique
E1451	Diabète sucré non précisé avec angiopathie périphérique, avec gangrène
E1452	Diabète sucré non précisé, avec certaines complications vasculaires

GPH-MAS 437d Diabète avec complications multiples

Groupe de diagnostics	Description du diagnostic
E1070	Diabète sucré de type 1 avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique)
E1071	Diabète sucré de type 1 avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique) avec gangrène
E1078	Diabète sucré de type 1 avec autres complications multiples
E1170	Diabète sucré de type 2 avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique)
E1171	Diabète sucré de type 2 avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique) avec gangrène
E1178	Diabète sucré de type 2 avec autres complications multiples
E1370	Autres diabètes sucrés précisés avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique)
E1371	Autres diabètes sucrés précisés avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique) avec gangrène
E1378	Autres diabètes sucrés précisés avec autres complications multiples
E1470	Diabète sucré non précisé avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique)
E1471	Diabète sucré non précisé, avec ulcère du pied (angiopathique) (neuropathique) avec gangrène
E1478	Diabète sucré non précisé avec autres complications multiples

GPH-MAS 478a Cancer de la vessie

Groupe de diagnostics	Description du diagnostic							
C670	Tumeur maligne du trigone de la vessie							
C671	Tumeur maligne du dôme de la vessie							
C672	Tumeur maligne de la paroi latérale de la vessie							
C673	Tumeur maligne de la paroi antérieure de la vessie							
C674	Tumeur maligne de la paroi postérieure de la vessie							
C675	Tumeur maligne du col vésical							
C676	Tumeur maligne de l'orifice urétéral							
C677	Tumeur maligne de l'ouraque							
C678	Lésion maligne à localisations contiguës de la vessie							
C679	Tumeur maligne de la vessie, sans précision							
D090	Carcinome in situ de la vessie							

GPH-MAS 478b Tumeur maligne de l'appareil urinaire

Cas du GMA 478 non groupés dans le GPH-MAS 478a

Annexe C: Percentiles de la DS pour les GPH-MAS

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
003	2	4	2	3	4	6	2	5	2	3	4	7
004	5	10	4	7	8	14	5	10	4	7,5	8	14
005	3	7	2	5	7	17	3	7	2	5	7	17
006	3	5	3	4	7	12	3	5	3	5	7	13
007	2	5	2	4	7	12	3	5	2	4	7	13,5
008	1	3	1	2	7	13	1	3	1	2	8	14
009	3	5	3	4	3	7	3	5	3	4	3	7
010	2	4	2	4	4	7	2	4	2	4	4	7,5
011	2	4	2	3	7	15	2	4	2	3	7	16
012	1	2	1	2	3	10	1	2	1	2	3	11
013	1	1	1	1	10	20	1	1	1	1	11	35
014	1	1	1	1	12	33,5	1	1	1	1	12	33,5
015	2	7	1	3	8	16	2	7	1	3	8	16
023	4	8	5	8	2	9	5	10	6	10	2	16
024	2	5,5	2	5	5	14	2	7	2	5	8	42
025	2	5	3	5	1	4	2	5	3	6	1	5
026	3	5	3	5	1	5	3	5	3	5	1	5
027	1	3	1	3	2	5	1	3	1	3	2	5
028	1	3	2	4	1	2	1	3	2	4	1	2
029	1	2	1	2	1	3	1	3	1	2	1	3
030	2	3	2	3	2	4	2	3	2	3	2	4

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
031	3	7	4	7	2	6	3	7	4	7	2	6
032	4	9	4	8	3	10	4	10	5	9	4	12
033	4	8	4	7	2	13,5	5	9	5	8	2	17
034	1	3	1	3	2	7	1	3	1	3	2	8
035	3	7	3,5	6	1	8	3	7	4	7	1	10
036	3	5	3	5	1	3	3	6	4	6	1	4
037	1	3	1	3	2	6	1	3	1	3	2	7
038	3	6	3	6	1	6	3	7	4	7	1	7
039	1	3	1	3	2	8	1	3	1	3	2	8,5
040	1	2	1	2	2	7	1	2	1	2	2	10
041	1	2	1	2	1	6	1	2	1	2	1	6,5
042	2	4	2	4	3	8	2	5	2	4	3	9
043	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3
050	1	1	1	1	5	8	1	1	1	1	7	9
051	1	1	1	1	5	6	1	1	1	1	5	48
052	1	1	1	1	1	9,5	1	1	1	1	1	9,5
053	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
054	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
055	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	6
056	1	1	1	1	2	12	1	1	1	1	2	44
063	2	3	2	3	1	4	2	3	2	3	1	4
064	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	4,5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
065	1	2	1	2	1	8	1	2	1	2	1	10
070	1	1	1	1	_	_	1	1	1	1	_	_
071	8	12	9	12	2	14	8	12	9	12	2	15
072	2	3	2	3	_	_	2	3	2	3	_	_
073	1	1	1	1	10,5	18,5	1	1	1	1	10,5	18,5
074	1	3	1	3	15	25	1	3	1	3	15	27
075	1	3	1	2	12	20	1	3	1	2	13	21
076	1	2	1	2	2	12	1	2	1	2	2	12
077	1	1	1	1	9	12	1	1	1	1	9	12
078	1	1	1	1	7	10	1	1	1	1	7	10
079	1	1	1	1	1	12	1	1	1	1	1	12
080	1	1	1	1	12	12	1	1	1	1	12	12
081	1	1	1	1	3	8	1	1	1	1	3	8
082	1	1	1	1	5	9,5	1	1	1	1	5	9,5
083	1	1	1	1	6	6	1	1	1	1	6	6
084	1	1	1	1	6	8	1	1	1	1	6	8
085	1	1	1	1	5	7	1	1	1	1	5	7
086	1	1	1	1	5	7,5	1	1	1	1	5	8
087	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
088	1	1	1	1	9	14,5	1	1	1	1	9	14,5
094	3	8	4	7	1	10,5	3	8	4	8	1	13
095	1	1	1	1	3	7	1	1	1	1	3	9

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
096	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
097	1	2	1	2	2	10	1	2	1	2	2	14
098	1	2	1	2	2	9	1	2	1	2	2	14
099	1	2	1	2	1	3	1	2	1	2	1	3
100	1	2	1	2	1	8	1	2	1	2	1	10
101	1	2	1	2	2	9	1	2	1	2	2	9
102	1	2	1	2	1	1	1	2	1	2	1	1
103	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
104	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
105	1	2	1	2	3	9,5	1	2	1	2	3	10
110	15	22	15	20	49,5	68	15	22	15	20	51,5	68
113	3	5	3	5	1	6	3	5	3	5	1	6
114	1	2	1	2	6	16	1	2	1	2	6	16
115	1,5	3	1	3	6,5	18,5	1,5	3	1	3	6,5	18,5
117	2	5	2	4	7	20,5	2	5	2	4	7	22
119	2	4	1	3	7	21,5	2	4	1	3	11	21,5
120	5	8	4	7	10	20	5	8	4	7	10	22
121	3	5	3	5	4	21	3	5	3	5	4	22
130	4	8	4	8	3	9	4	9	4	8	3	9
131	7	11	6	10	9	34	7	11	6	10	9	34
132	4	7	4	7	2	7	4	7	4	7	2	8
133	2	4	3	4	1	2	2	4	3	4	1	2

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
134	4	10	5	10	2	9	4	10	6	10	2	9
135	3	6	3	6	1	6	3	6	3	6	1	7
136	2	4	3	5	1	1	2	4	3	5	1	1
137	5	9	4	8	11	25	5	9	4	8	11	30
138	2	4	2	4	3	7	2	4	2	4	3	8
139c	3	5	3	5	1	5	3	5	3	5	1	5
139d	2	4	2	4	1	4	2	4	2	4	1	5
140	3	5	3	5	1	1	3	5	3	5	1	1
141	1	2	1	2	2	3	1	2	1	2	2	4
142	4	7	4	7	2	7	4	7	4	7	2	8
143	3	5	3	6	1	3	3	5	3	6	1	3
144	2	4	2	3	3	6	2	4	2	3	3	6
145	1	2	1	2	3	5	1	2	1	2	3	5
147	1	2	1	2	1	3	1	2	1	2	1	3
148	1	2	1	2	2	9	1	2	1	2	2	9,5
149	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
160	14	26	13	22,5	30	65	14	27	13	22,5	30	67
161	3	7	2	6	4	8	3	7	2	6	4	9
162	2	6	2	5	4	12	2	6	2	5	4	12
163	5	8	5	7	10	20	5	8	5	7	10	21
164	2	6	2	5	7	17	2	6	2	5	7	17
165	5	6	4	5	13	19	5	6	4	5	15	19

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
166	9	12	9	12	10	14	9	12	9	12	10	14
167	10	14	10	14	10	12	10	14	10	14,5	10	12
168	9	12	9	12	10	13	9	12	9	12	10	13
169	9	12	8	12	11	13	9	12	8	12	11	13
170	6	8	6	7	6	8	6	8	6	7	6	8
171	6	8	5	7	6	8	6	8	5	7	6	8
172	5	6	5	6	6	8	5	6	5	6	6	8
173	4	7	3	6	6	10	4	7	3	6	6	10
175	2	3	2	3	1	2	2	3	2	3	1	2
176	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	3
178	1	2	1	1	3	11	1	2	1	1	3	11
179	1	1	1	1	6	8	1	1	1	1	6	8
180	7	12	8	13	6	12	8	14	10	15	6	13
181	1	5	1	4	6,5	12,5	1	5	1	4	6,5	13,5
182	3	5	3	5	1	7	3	5	3	5	1	7
183	4	7	4	7	1	10	4	7	4	7	1	11
185	1	4	1	3	6	16	1	4	1	3	7	19
186	1	2	1	1	5	8	1	2	1	1	5	8
187	3	5	3	5	1	3	3	5	3	5	1	3
188	12	30	14	28,5	10	35	14	30	14	28,5	10	35
193a	3	4	3	4	2	6	3	4	3	4	2	6
193b	3	6	3	6	4	7	3	6	3	6	4	7

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
194a	1	2	1	3	1	2	1	2	1	3	1	2
194b	2	4	3	5	1	3	2	4	3	5	1	3
195	5	8	5	8	6	11	5	8	5	8	6	11
196	3	6	4	6	1	5	3	6	4	6	1	5
197	3	8	4	7	3	11	3	8	4	7	3	12
198	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	4
199	5	10	7	12	2	7	5	10	7	12	2	7
200	2	4	2	4	3	7	2	4	2	4	3	7
201	3	5	3	5	1	5	3	5	3	5	1	5
202	1	3	1	2	1	3	1	3	1	2	1	3
203a	2	3	2	3	1	5	2	3	2	3	1	5
203b	3	5	3	5	2	8	3	5	3	5	2	8
204a	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
204b	2	4	2	4	2	4	2	4	2	5	2	4
205	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
206	1	3	1	2	2	7	1	3	1	2	2	9
207a	1	3	2	3	1	1	1	3	2	3	1	1
207b	2	4	3	4	1	6	2	4	3	4	1	6
208a	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
208b	1	3	2	3	1	2	1	3	2	3	1	2
209	2	4	2	4	1	5	2	4	2	4	2	5
210	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
211	2	4	2	4	2	8	2	4	2	4	2	9
212	2	5	2	4	3	8	2	5	2	4	3	9
213	1	4	1	3	1	4	1	4	1	3	1	4
214	2	5	2	5	3	7	2	6	2	5	3	7
220	7	11	7	10	9	18	7	11	7	10	9	18
221	5	9	5	8	9,5	25	5	9	5	8	10	29,5
222	6	9	6	9	2	12	6	9	6	9	2	13
223	4	5	4	5	6	13	4	5	4	5	6	14
224	8	10	8	9	35,5	44,5	8	10	8	9	37,5	44,5
225	5	7	5	7	2	8	5	7	5	7	2	8
226	2	4	2	3	8	15	2	4	2	3	8	16
227	3	4	3	4	1	1	3	4	3	4	1	1
228	2	4	2	4	3	3	2	4	2	4	3	3
229	1	2	1	1	6	7	1	2	1	1	6	7
230	1	3	1	3	8	13	1	3	1	3	11	14
231	3	4	3	4	1	3	3	4	3	4	1	3
232	2	4	2	4	4	13	2	4	2	4	4	17
233	1	2	1	2	3	8	1	2	1	2	3	8
234	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
235	1	2	1	2	10	12	1	2	1	2	10	12
236	1	1	1	1	1	6,5	1	1	1	1	1	8
237	2	4	2	4	5	16	2	4	2	4	5	17

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
248	3	4	3	5	1	1	3	4	3	5	1	1
249	1	3	1	3	2	6	1	3	1	3	2	8
250a	3	6	3	6	1	7	3	6	3	6	1	7
250b	3	7	4	7	1	6	3	7	4	7	1	6
250c	3	6	3	6	1	7	3	7	3	6	1	8
251	3	5	4	5	1	4	3	5	4	5	1	4
252	2	3	2	3	2	7,5	2	3	2	3	2	9,5
253	2	4	3	5	1	1	2	4	3	5	1	1
254	2	3	2	3	2	6	2	3	2	3	2	6
255	2	3	2	3	2	7	2	3	2	3	2	7
256	2	3	1	3	3	12	2	3	1	3	3	14
257	1	2	1	2	1	7	1	2	1	2	1	10
258	1	3	1	3	1	4	1	3	1	3	1	5
270	9	14	8	11	20	31,5	9	14	8	11	20	32
271	6	8	6	8	15	30	6	8	6	8	17	31
274	4	5	4	5	1	11	4	5	4	5	1	12
275	3	5	2	4	6	11,5	3	5	2	4	8	12,5
278	1	2	1	2	3	11	1	2	1	2	3	11
279	2	3	2	3	2	2,5	2	3	2	3	2	2,5
280	3	5	4	5	1	8	3	5	4	5	1	8
281	3	4	3	5	1	2	3	4	3	5	1	2
282	1	2	1	2	7	20	1	2	1	2	7	23

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
283	4	6	4	6	4	12	4	6	4	6	4	12
284	3	6	2	5	4	8	3	6	3	5	4	9
285	3	6	4	6	1	7	3	6	4	6	1	7
286	2	4	2	4	2	8	2	5	2	4	3	9
287	2	3	2	3	2	4	2	3	2	3	2	4
288	2	3	2	3	2	5	2	3	2	3	2	5
289	4	6	4	5	18	40	4	6	4	5	18	41
290	3	5	3	5	7	11,5	3	5	3	5	7	11,5
300	5	7	5	7	6	10	5	7	5	7	6	10
308	1	3	1	3	9,5	21	1	3	1	3	9,5	21
309	5	8	5	8	5	8	5	8	5	8	5	11
310	4	6	4	6	1	10	4	6	4	6	1	10
311	1	2	1	2	9	17,5	1	2	1	2	10	18,5
312	4	6	4	6	4	11	4	6	4	6	4	12
313	2	3	2	3	7	12	2	3	2	3	7	14
314	1	2	1	1	7	9	1	2	1	1	7	9,5
315	2	3	2	3	5	13	2	3	2	3	5	16
316	4	8	4	7	9	16	5	8	4	7	9	18,5
317	2	4	2	3	6	12	2	4	2	3	7	18
318	4	6	3	6	9	21	4	7	3	6	10	28
319	2	2	1	2	7	13,5	2	2	1	2	7	16
320	1	2	1	2	6	11	1	2	1	2	10	13

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
321	1	2	1	2	3	8	1	2	1	2	4	14
323	1	2	1	2	9	13	1	2	1	2	9	16
325	1	1	1	1	5	5,5	1	1	1	1	5	6
326	1	1	1	1	3	9	1	1	1	1	9	11
327	1	1	1	1	8,5	11	1	1	1	1	10	13,5
328	5	9	5	8	6	15,5	5	10	5	8	6,5	23
329	2	5	1	3	9	16	2	5	1	3	11	24
330	3	6	2	4	7	13	3	6	2	5	9	21
331	1	2	1	2	7	15	1	2	1	2	15	19
332	1	3	1	2	8	13	1	3	1	2	11,5	18,5
333	4	7	5	7	1	7	4	8	5	8	1	8
334	1	1	1	1	6	11	1	1	1	1	11	14
335	1	1	1	1	7	9	1	1	1	1	8	11
336	1	2	1	1	6	11	1	2	1	1	8	14,5
337	1	2	1	1	6	9	1	2	1	1	8	10
338	1	1	1	1	_	_	1	1	1	1	_	_
339	1	1	1	1	4	6,5	1	1	1	1	9	40
340	1	2	1	2	4,5	11,5	1	2	1	2	4,5	12,5
341	1	1	1	1	6	12	1	1	1	1	9	14
342	1	3	1	2	9	13	1	3	1	2	10	14
343	1	1	1	1	10	13,5	1	1	1	1	10	13,5
344	1	1	1	1	6	8	1	1	1	1	6	12,5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
345	1	2	1	2	9	17	1	2	1	2	12	19
346	2	6	1	4	10	23	2	6	1	4	10	30
347	1	2	1	2	8	12,5	1	2	1	2	10	15
348	2	7	1	5	13	26,5	2	7	1	5	18,5	36
349	1	2	1	1	11,5	18,5	1	2	1	1	12,5	19,5
350	4	7	4	7	1	12	4	7	4	7	1	14
357	4	8	5	9	2	7	5	9	6	10	2	7
358	4	8	5	8	2	3	4	9	6	10	2	3
359	4	7	5	8	1	5	4	8	5	8	1	5
360	3	6	4	6	1	2	3	6	4	7	1	2
361	2	4	2	4	3	11	2	4	2	4	3	12
362	3	5	3	5	1	1	3	6	4	6	1	1
363	2	5	3	6	1	3	3	6	3	6	1	4
364	1	3	1	3	1	6	1	3	1	3	1	7
365	1	3	1	3	2	6	1	3	1	3	2	10
366	3	6	3	6	1	5	3	6	4	6	1	6
367	2	5	3	6	1	2	2	7	4	9	1	3
368	2	4	2	3	2	6	2	4	2	4	3	7
369	1	3	1	3	3	7	1	3	1	3	4	12
370	2	4	2	4	3	8,5	2	4	2	4	4	14,5
380	8	14	8	14	7	14,5	8	17	9	17	7	17
381	5	9	6	9	1	2	5	9	6	10	1	2

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
382	2	6	2	5	6,5	17	2	6	2	5	8	28
383	2	4	1	4	8,5	16,5	2	4	1	4	8,5	19,5
384	1	3,5	1	3	10	23	1	3,5	1	3	12	23
385	1	2	1	2	5	21	1	2	1	2	5	21
386	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
387	1	1	1	1	6	6	1	1	1	1	6	6
388	1	1	1	1	3	14	1	1	1	1	3	14
389	1	1	1	1	13	13	1	1	1	1	13	13
390	1	1	1	1	5	7	1	1	1	1	7	10
391	1	1	1	1	4	19	1	1	1	1	4	19
392	1	2	1	1	6	14	1	2	1	1	7	15
401	4	8	5	8	2	7	5	9	6	9	2	9
402	3	6	4	6	1	5	3	6	4	6	1	5
403	4	8	3	7	5	10	5	9,5	4	7,5	7,5	11
404	4	7	4	7	1	8	4	8	4	8	1	8
405	2	4	3	5	1	1	2	4	3	5	1	1
406	2	4	2	4	1	2	2	4	2	4	1	2
407	1	3	1	3	1	5	1	3	1	3	1	5
408	1	2	1	2	2	9	1	2	1	2	4	17
409	1	3	1	3	4	5	1	3	1	3	4	14
420	2	3	2	3	5	16	2	3	2	3	5	16
421	1	2	1	2	11	13,5	1	2	1	2	11	13,5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
422	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
423	1	1	1	1	26	26	1	1	1	1	26	26
424	1	1	1	1	6	9	1	1	1	1	6	9
425	1	1	1	1	10	18	1	1	1	1	10	19
426	1	2	1	2	2	3	1	2	1	2	2	3
432	6	13	7	13	1	2	6	13	7	13	1	2
433	3	6	3	6	1	5	3	6	3	6	1	5
434	2	4	2	4	2	7	2	4	2	4	3	8
435	2	4	2	4	2	6	2	4	2	4	2	6
436	2	3	2	3	2	7	2	3	2	3	2	9
437a	1	3	2	3	1	2	1	3	2	3	1	2
437b	3	5	2	4,5	4	9	3	5	2	5	4	14
437c	2	4	2	4	2	6	2	4	2	4	2	6
437d	2	4	2	4	1	1	2	4,5	2	5	1	1
438	1	2	1	2	2	5	1	2	1	2	2	5
439	1	2	1	2	1	8	1	2	1	2	1	8
440	2	3	2	2	6	17	2	3	2	2	6	19
441	2	4	2	3	6	15	2	4	2	3	14	21
450	6	7	6	7	18	26,5	6	7	6	7	18	27,5
451	2	3	2	3	_	_	2	3	2	3	_	_
452	6	8	6	8	20	34	6	8	6	8	22	34
453	2	3	2	3	19	19	2	3	2	3	24	24

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
454	2	3	2	3	8	16	2	3	2	3	10,5	17
455	1	2	1	2	10	16	1	2	1	2	10	17
456	1	2	1	2	7	10	1	2	1	2	7	10
457	1	1	1	1	7	12	1	1	1	1	7	14
458	2	4	2	3	10	23	2	4	2	3	16	27
459	1	1	1	1	4,5	7	1	1	1	1	6	8
460	1	1	1	1	11	18	1	1	1	1	11	18,5
461	1	1	1	1	2	6	1	1	1	1	2	6
462	1	2	1	2	4	14	1	2	1	2	8	15
463	2	3	2	3	_	_	2	3	2	3	_	_
464	1	1	1	1	9	14	1	1	1	1	10	15
467	2	3	2	3	11	16,5	2	3	2	3	11	21
468	1	3	1	2	6,5	18	1	3	1	2	10	33,5
477	3	5	3	5	1	4	3	5	3	5	1	4
478a	2	6	2	5	5	12	3	7	2	5	6	15
478b	4	7	3	6	6	14,5	4	8	3	6	7	18,5
479	3	7	4	8	1	5	3	7	4	8	1	6
480	3	5	2	5	4	9	3	5	2	5	4	10
481	2	3	2	3	3	7	2	3	2	3	3	11
482	2	3	2	3	1	2	2	3	2	3	1	2
483	1	3	1	3	3	12	2	3	1	3	3	12,5
484	1	2	1	2	2	6	1	2	1	2	2	8,5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
485	2	4	2	4	2	6,5	2	4	2	4	2	6,5
486	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
487	2	4	2	4	5	11	3	4	2	4	7	20
488	2	3	2	3	2	10	2	3	2	3	2	12
500	2	3	2	3	12	14	2	3	2	3	12	17
501	1	2	1	2	10	13	1	2	1	2	10	13
502	1	1	1	1	7	8	1	1	1	1	7	8
503	1	1	1	1	1	15,5	1	1	1	1	1	15,5
504	3	4	3	4	2	17	3	4	3	4	2	17
505	2	2	2	2	8	11	2	2	2	2	8	11
506	1	1	1	1	_	_	1	1	1	1	_	_
507	1	1	1	1	3,5	5,5	1	1	1	1	3,5	5,5
508	1	2	1	2	8	17,5	1	2	1	2	8	21
509	1	1	1	1	6	7	1	1	1	1	6	7
510	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
511	1	1	1	1	7	8,5	1	1	1	1	7	8,5
512	1	1	1	1	2	8	1	1	1	1	2	8
520	3	7	3	6	1	9,5	3	7	3	6	1	9,5
521	1	1	1	1	6	7	1	1	1	1	6	7
522	2	3	2	3	2	5	2	3	2	3	2	5
523	1	2,5	1	2,5	1	2	1	2,5	1	2,5	1	2
524	1	1	1	1	2	6	1	1	1	1	2	6

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
525	2	2	1	2	7	16	2	2	1	2	7	18
532	1	1	1	1	4	10,5	1	1	1	1	4	10,5
533	2	4	3	4	2	5	2	4	3	4	2	5
546	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
547	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
548	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
549	1	1	1	1	3	5,5	1	1	1	1	3	5,5
550	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	3
551	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
552	1	1	1	1	1	2,5	1	1	1	1	1	2,5
553	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
554	1	1	1	1	21	21	1	1	1	1	21	21
555	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
556	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
557	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	4
558a	2	3	2	3	1	2	2	3	2	3	1	2
558b	3	3	3	3	4	12	3	3	3	3	4	12
559a	2	2	2	2	2	10	2	2	2	2	2	10
559b	3	4	2	3	5	10	3	4	2	3	5	10
560a	2	2	2	2	2	8	2	2	2	2	2	8
560b	2	3	2	3	7	11	2	3	2	3	7	11
561a	2	3	2	3	1,5	2	2	3	2	3	1,5	2

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
561b	3	3	3	3	4	8	3	3	3	3	4	8
562a	1	2	1	2	2	6	1	2	1	2	2	6
562b	2	2	2	2	8	9	2	2	2	2	8	10
563a	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	3
563b	2	2	2	2	5	11	2	2	2	2	6	11
564a	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
564b	1	2	1	2	6	12	1	2	1	2	6	12
565a	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
565b	1	2	1	2	3	6	1	2	1	2	3	6
570	13	21	9	15,5	14	22	13	21	9	15,5	14	22
571	7	13	3,5	7	9	16	7	13	3,5	7	9	16
573	6	16	3	7	20	33,5	6	16	3	7	20	33,5
576	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
577	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	1	2
578	1	1	1	1	4	36	1	1	1	1	4	36
579	23	54,5	1	85	26	48	23	54,5	1	85	26	48
580	15	23	1	23	15,5	23	15	23	1	23	15,5	23
581	14	34,5	8	53	15	34	14	34,5	8	53	15	34
582	8	21	24	31	6	16	8	21	24	31	6	16
583	7	19	26	32	6	13	7	19	26	32	6	13
584	7	14	14	19	3	9	7	14	14	19	3	9
585	4	8	6	9	2	5	4	8	6	9	2	5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
586	5	11	10	14	3	6	5	11	10	14	3	6
587	2	3	2	3	2	5	2	3	2	3	2	5
588	1	2	1	2	2	8	1	2	1	2	2	8
589	1	2	1	2	1	3	1	2	1	2	1	3
590	1	2	1	2	1	3	1	2	1	2	1	3
591	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
592	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4
593	2	2	2	2	3	10	2	2	2	2	3	10
594	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
595	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
596	2	6	1,5	2	6	27	2	6	1,5	2	6	27
597	1	2	1	2	1	1	1	2	1	2	1	1
598	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
599	3	6	4	6	2	6	3	6	4	6	2	6
600	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
601	1	2	1	2	1	3	1	2	1	2	1	3
602	1	2	1	2	2	2	1	2	1	2	2	2
612	1	2	1	2	1	12,5	1	2	1	2	1	12,5
615	1	3	1	2	10	19	1	3	1	2	10	19,5
617	2	5	2	4	12	24	2	5	2	4	14	30
618	3	7	4	7	1	7	3	7	4	7	1	7
618a	17	22	17	23	4	18	17	22	17	23	4	18

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
624	5	18	9	25	2	8	6	18	9	26	2	8
625	3	10	8	11	1	3	3	10	8	11	1	3
626	3	7	4	7	1	7	3	7	4	7	1	8
627	5	11	6	10	3	11,5	5	11	6	11	3	12
628	4	7	4	7	3	10	4	8	4	7	3	10,5
629	2	5	3	5	1	2	2	5	3	5	1	2
630	3	7	4	7	3	7	3	7	4	7	3	8
631	2	5	2	4	3,5	9	2	5	2	4	3,5	9
632	3	5	3	5	1	5	3	5	3	5	1	5
633	3	4	3	4	1	3,5	3	4	3	4	1	3,5
634	2	3	2	3	1	4	2	3	2	3	1	4
635	2	4	2	3	2	6	2	4	2	4	2	8
636	1	3	1	2	2	9,5	1	3	1	2	2	10,5
637	2	4	2	3	3	8	2	4	2	3	3	10
638	1	3	1	3	9	23	1	3	1	3	9	23
639	1	2	1	2	5	9	1	2	1	2	5	9
640	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3
650	7	13	7	12	7	18	7	13,5	7	12	7	19
653	5	9	6	10	3	9	5	10	6	10	3	9
654	3	5	3	6	1	5	3	6	3	6	1	5
655	5	11	4	8	7	21	6	12	4	10	7	24
657	3	6	3	6	3,5	7,5	3	6	3	6	3,5	7,5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
658	5	13	7	14	2	11,5	6	14	7	14	2	13,5
659	3	6	3	6	1	12	3	6	3	6	1	20
660	3	6	4	6	1	6	3	6	4	6	1	6
661	1	2	1	2	2	5,5	1	2	1	2	2	8
662	1	2	1	2	1	5	1	2	1	2	1	5
670	4	9	5	9	2	7	8	18	9	16	3	31,5
671	4	7	4	7	1	7	4	9	5	9	1	11
672	2	5	2	4	3	8	2	5	2	5	3	14,5
673	6	13,5	9	15	2	3	6	14	9	15	2	3
678	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3
683	1	3	1	2	1	6	1	3	1	2	1	6
684	2	7	4	9	1	1	2	7	4	9	1	1
685	2	4	2	3	3	6,5	2	4	2	3	3	6,5
686	1	4	1	4	2	5	1	4	1	4	2	5
687	1	3	1	3	2	4	1	3	1	3	2	4
689	1	3	1	3	1,5	6,5	1	3	1	3	2	7,5
691	1,5	3,5	2	3	1	10	1,5	3,5	2	3	1	16,5
693	1	4	2	4	1	3	1	4	2	4	1	3
694	2	5	2	5	2	5	2	5	2	5	2	5
697	2	4	2	3	2,5	8	2	4	2	3	2,5	8
698	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
702	3	6	4	6	1	3	3	6	4	6	1	3

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
703	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	2	6
704	10,5	25	8	23	11	67	13,5	31,5	10	23	58	81
707	1	3	1	3	2	5	1	3	1	3	2	5
708	1	2	1	3	1	2	1	2	1	3	1	2
709	2	4	2	4	1	2,5	2	4	2	4	1	3
713	7	14	5	13	14	19,5	7	15	5	13	15	20
717	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
718	1	2	1	2	1	2,5	1	2	1	2	1	2,5
725	7	11	6	11	45	80,5	7	11	6	11	45	80,5
726	4	6	5	6	3	6	5	7	5	8	3	7
727	4	6	5	7	3	6	5	8	5	8	3	6
728	1	3	1	3	8	20	1	3	1	3	13	25
729	2	4	2	3	5	10	2	4	2	3	6	16
730	3	7	4	7	1	7	3	7	4	7	1	8
731	5	9	5	8	5	10	6	10	6	9	5	11
733	5	11	5	9	6	17	6	11	5	10	6	18
734	2	4	2	4	6	16	2	5	2	4	6	22
736	3	7,5	4	7	1	12,5	3	8	4	7	1	18,5
737	1	3	1	3	5	17	1	3	1	3	5,5	21
738	1	2	1	2	4	12	1	2	1	2	4	12
739	1	1	1	1	4	8	1	1	1	1	7	11
740	1	2	1	2	3,5	11	1	2	1	2	3,5	11

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
741	1	1	1	1	22	22	1	1	1	1	23	23
742	1	2	1	2	3	7	1	2	1	2	3	8
743	1	2	1	2	3	12	1	2	1	2	3	15
744	1	2	1	2	6	12	1	2,5	1	2	11	16,5
745	1	1	1	1	2,5	6	1	1	1	1	2,5	8,5
747	1	2	1	2	4	8	1	2	1	2	6	16
748	1	1	1	1	5,5	10	1	1	1	1	6,5	12,5
749	1	1	1	1	14,5	28,5	1	1	1	1	35,5	57
750	1	1	1	1	2	6	1	1	1	1	2	6
751	1	1	1	1	1	2,5	1	1	1	1	1	6
752	3	6	3	6	4	9	3	7	3	6	4	9
760	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	5
761	3	6	4	7	1	2	4	8	6	9	2	2
762	3	7	3	6	6	20	3	7	3	6	6	21,5
763	3	6	2	5	4	8,5	3	7	2	6	4	9
764	2	5	2	5	3	8	2	6	2	5	3	10
765	2	3	2	3	2	6	2	4	2	3	2	7
766	1	2	2	4	1	1	1	2	2	4	1	1
767	1	3	1	3	1	6	1	5	1	3	2	18
768	2	5	3	5	1	2	2	6	4	7,5	1	2
769	3	5	3	5	1	4	3	8	4	8	1	11
770	1	3	1	2	3	9	1	4	1	2	10	14

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
771	3	5	3	6	1	3	3	7	4	7	1	4
772	2	4	2	4	3	7,5	2	5	2	4	4	8
773	2	4	2	4	2	5	2	4	2	4	2	5
774	2	3	2	3	1	4	2	3	2	3	1	4
775	1	2	1	2	1	4	1	2	1	2	1	5
776	1	2	1	2	1	5	1	2	1	2	1	13
777	1	3	1	2,5	2	4	1	3	1	2,5	2	5
778	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
779	1	1	1	1	3	7,5	1	1	1	1	4	11
780	2	4	2	3	2	7	2	4	2	4	2	8
781	1	3	1	2	3	11	1	3	1	2	3	11
782	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	4
783	1	3	1	3	2	5	1	5	1	4	2	17
800	4	15	2	13,5	10	22	7	19	2	17	11	25
801	1	5	1	3	9	18	2	7	1	4	17	33
805	5	10	8	14	5	9	7	15	11	18	6	13
806	1	1	1	1	2	4	1	1	1	1	2	5
807	12	23	13	21,5	12	23	12	23	13	21,5	12	23
808	1	2	1	1	14,5	29,5	1	2	1	1	14,5	29,5
809	0	0	0	0	0	0	9	25	7	14	10	30
810	2	5	4	7	1	4	2	6	4	8	2	5

Code du GPH-MAS	25° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (tous les cas)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas typiques)	25° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	50° percentile de la DS en soins de courte durée (cas atypiques)	25° percentile de la DTS (tous les cas)	50° percentile de la DTS (tous les cas)	25° percentile de la DTS (cas typiques)	50° percentile de la DTS (cas typiques)	25° percentile de la DTS (cas atypiques)	50° percentile de la DTS (cas atypiques)
811	2	4	2	3	2	7	2	4	2	4	3	16
812	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	2	13
813	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	5
814	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
815	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
816	3	6	3	6	1	4	3	6	4	7	1	5
901	7	15	7	14	4	17	7	17	7	15	6	22
902	3	5	3	4	13	16	3	5	3	4	13	16
903	2	5,5	2	4	7	28	2	5,5	2	4	7	28
904	9	17	8	14	10	28,5	9	18	8,5	14	10	31
905	6	11	6	10	3	13	6	11	6	11	3	14
906	4	8	4	7	1	11	4	8	4	7	1	11
907	6	12	4	8	17	31	6	13	4	8	19	39
908	5	13	6	11	1	19	6	14	6	13	1	25
909	1	4	1	3	7	16	1	4	1	3	7	17
910	5	9	5	9	1	8	5	10	5	10	1	9,5
911	7	13	7	11	8	21	8	14	7	11	8,5	25
912	1	6	1	4	14	30,5	1	6	1	4	16	32
918	2	2	2	2	_	_	2	2	2	2	_	_
991	-1	-1	_	_	_	_	0	0	_	_	_	_
992	-1	-1	_	_	_	_	0	0	_	_	_	

Pondération des GPH-MAS et valeurs de DPS pour les cas de patients hospitalisés de l'Ontario dans la BDCP, 2021

	25°	50°	25°	50°	25°	50°						
	percentile	percentile	percentile	percentile	percentile	percentile						
	de la DS	de la DS	de la DS	de la DS	de la DS	de la DS	25e	50°	25e	50°	25e	50°
	en soins	en soins	en soins	en soins	en soins	en soins	percentile	percentile	percentile	percentile	percentile	percentile
	de courte	de courte	de courte	de courte	de courte	de courte	de la					
Code du	durée (tous	durée (tous	durée (cas	durée (cas	durée (cas	durée (cas	DTS (tous	DTS (tous	DTS (cas	DTS (cas	DTS (cas	DTS (cas
GPH-MAS	les cas)	les cas)	typiques)	typiques)	atypiques)	atypiques)	les cas)	les cas)	typiques)	typiques)	atypiques)	atypiques)
993	1	1	_	_	1	1	1	1	_	_	1	1
999	1	1	_	_	1	1	1	2	_	_	1	2

Remarque

[—] Sans objet.



ICIS Ottawa

613-241-7860

495, chemin Richmond Bureau 600 Ottawa (Ont.) K2A 4H6

ICIS Toronto

4110, rue Yonge Bureau 300 Toronto (Ont.) M2P 2B7

416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas Bureau 600 Victoria (C.-B.) V8W 2B7 250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest Bureau 602 Montréal (Qc) H3A 2R7 514-842-2226

icis.ca









